



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

**Deloitte.**

**Deloitte & Associés**  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris La Défense Cedex  
France

*Mersen S.A.*

***Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés***

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mersen S.A.

Tour EQHO - 2, avenue Gambetta - CS 10077 - 92066 Paris La Défense Cedex



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France



**Deloitte & Associés**  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris La Défense Cedex  
France

## **Mersen S.A.**

Siège social : Tour EQHO - 2, avenue Gambetta - CS 10077 - 92066 Paris La Défense Cedex

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société Mersen S.A.,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Mersen S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des comptes.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- **Evaluation des goodwill**

*Notes 2-F.1, 2-V, 6 et 7 de l'annexe aux comptes consolidés.*

**Risque identifié**

Au 31 décembre 2021, la valeur nette des goodwill s'élève à 269 millions d'euros au regard d'un total de bilan de 1 292 millions d'euros.

Comme indiqué en note 2-F.1 de l'annexe, ces goodwill font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur internes ou externes et au moins une fois par an, en comparant leur valeur comptable à leur valeur d'utilité afin de déterminer s'il y a lieu de constater une perte de valeur.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital après impôts pour chacune des unités génératrices de trésorerie.

Nous avons considéré que la valeur des goodwill constitue un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du Groupe et du mode de détermination de leur valeur d'utilité, principalement fondée sur des estimations, qui nécessitent l'utilisation d'hypothèses ou d'appréciations de la direction, comme indiqué dans la note 2-V de l'annexe aux comptes consolidés.

Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre sont décrites en note 2.F.1 et le détail des hypothèses retenues présenté en note 7.

**Notre réponse**

Nous avons contrôlé les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur réalisés par le Groupe et avons notamment :

- examiné le processus d'élaboration et d'approbation des plans d'affaires,
- analysé la cohérence des flux de trésorerie prévisionnels avec les performances passées, les perspectives de marché, et les données prévisionnelles présentées au conseil d'administration de la société,
- apprécié, en nous appuyant sur l'évaluation de nos spécialistes, le caractère raisonnable des hypothèses retenues pour la détermination du taux d'actualisation,
- revu les analyses de sensibilité sur le test de perte de valeur.

Enfin, nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

- **Provisions pour litiges**

Notes 2-L, 2-V et 13 de l'annexe aux comptes consolidés.

**Risque identifié**

Le groupe exerce son activité dans de nombreux pays l'obligeant à se conformer à leur cadre réglementaire. De même, les produits fabriqués par le groupe reposent le plus souvent sur des cahiers des charges dont le non-respect peut exposer les filiales du groupe à des réclamations clients tant en termes de produits défectueux, que de pénalités de retard pour les ventes par projet. Dans ce contexte, les activités du groupe induisent des risques, litiges ou situations contentieuses au sein des filiales conduisant le groupe à procéder à une revue des risques qui pourraient avoir un effet significatif sur son activité et sa situation financière.

Comme précisé aux notes 2-L « Provisions », 2-V « Utilisation d'estimations » et 13 « Provisions, passifs éventuels et passifs divers » de l'annexe, les provisions et dettes relatives aux procédures contentieuses existantes sont de l'ordre de 10,8 millions d'euros au 31 décembre 2021 et correspondent à la meilleure estimation du risque par la direction.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu du niveau de jugement requis par la direction pour l'appréciation du risque correspondant au regard des obligations légales, réglementaires, contractuelles et implicites auxquelles le groupe doit faire face.

**Notre réponse**

Nous avons pris connaissance (i) des procédures mises en place par le groupe afin d'identifier et recenser l'ensemble des contentieux initiés à son encontre pouvant avoir un effet significatif sur son activité et sa situation financière, (ii) de l'analyse des risques en découlant effectuée par le Groupe et (iii) de la documentation correspondante.

Nous avons corroboré, le cas échéant, l'analyse du Groupe avec les confirmations écrites reçues des conseils externes de la société.

Nous avons apprécié les principaux risques identifiés et examiné le caractère raisonnable de l'évaluation du risque faite par la direction.

Enfin, nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

**Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires*****Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel***

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Mersen S.A. par l'assemblée générale du 5 juin 1986 pour le cabinet Deloitte & Associés compte tenu des acquisitions ou fusion des cabinets intervenus depuis cette date et du 12 mai 2004 pour le cabinet KPMG.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Deloitte & Associés était dans la trente-sixième année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG dans la dix-huitième année de sa mission sans interruption.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

**Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés***Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

*Rapport au comité d'audit et des comptes*

Nous remettons un rapport au comité d'audit et des comptes qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des comptes figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

## Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 21 mars 2022

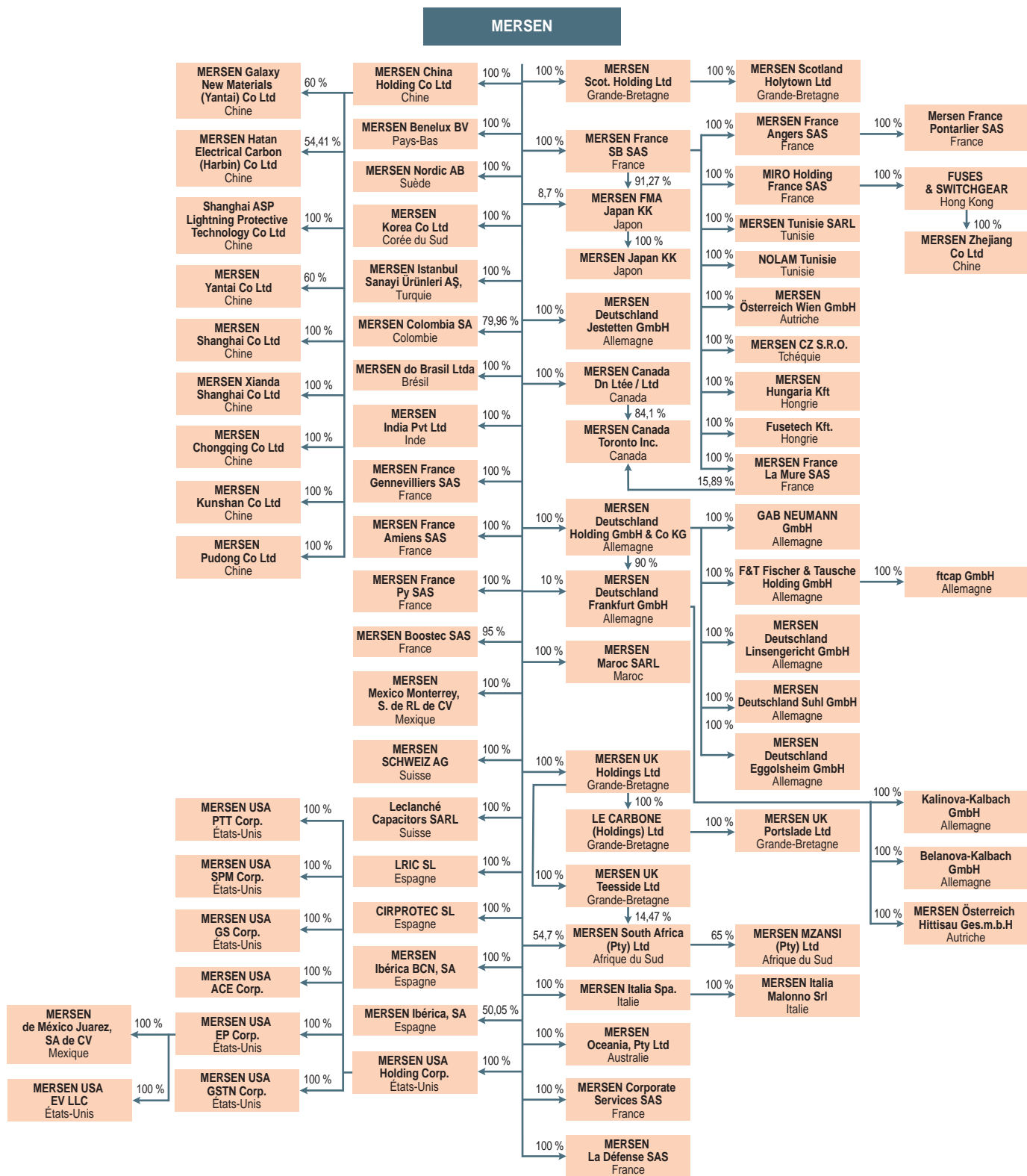
Paris La Défense, le 21 mars 2022

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Deloitte &amp; Associés

Catherine Porta  
AssociéeAnne Demerlé  
Associée

# PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2021





## LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

	Méthode de consolidation IG : Intégration globale	% de contrôle Groupe	% d'intérêts Groupe
1. <b>MERSEN</b> (France)	IG	100	100
2. <b>MERSEN France Amiens S.A.S</b> (France)	IG	100	100
3. <b>MERSEN France Gennevilliers S.A.S</b> (France)	IG	100	100
4. <b>MERSEN France Py S.A.S</b> (France)	IG	100	100
5. <b>MERSEN Corporate Services S.A.S</b> (France)	IG	100	100
6. <b>MERSEN France SB S.A.S</b> (France)	IG	100	100
- MERSEN France La Mure S.A.S (France)	IG	100	100
- MERSEN France Angers S.A.S (France)	IG	100	100
- MERSEN France Pontarlier S.A.S (France)	IG	100	100
- MERSEN Österreich Wien GmbH (Autriche)	IG	100	100
- MERSEN CZ S.R.O. (Tchéquie)	IG	100	100
- MERSEN Hungaria Kft (Hongrie)	IG	100	100
- MERSEN Tunisie SARL (Tunisie)	IG	100	100
- NOLAM Tunisie SARL (Tunisie)	IG	100	100
- MIRO Holding France SAS (France)	IG	100	100
- FUSES & SWITCHGEAR (Hong-Kong)	IG	100	100
- MERSEN Zhejiang Co. Ltd (Chine)	IG	100	100
- MERSEN FMA Japan KK (Japon)	IG	100	100
- MERSEN Japan KK (Japon)	IG	100	100
- Fusetech Kft. (Hongrie)	IG	100	100
7. <b>MERSEN Boostec S.A.S</b> (France)	IG	95	95
8. <b>MERSEN La Défense S.A.S</b> (France)	IG	100	100
9. <b>MERSEN Deutschland Holding GmbH &amp; Co. KG</b> (Allemagne)	IG	100	100
- MERSEN Deutschland Frankfurt GmbH (Allemagne)	IG	100	100
- Belanova-Kalbach GmbH (Allemagne)	IG	100	100
- Kalinova-Kalbach GmbH (Allemagne)	IG	100	100
- MERSEN Österreich Hittisau GmbH (Autriche)	IG	100	100
- MERSEN Deutschland Linsengericht GmbH (Allemagne)	IG	100	100
- MERSEN Deutschland Suhl GmbH (Allemagne)	IG	100	100
- MERSEN Deutschland Eggolsheim GmbH (Allemagne)	IG	100	100
- F&T Fischer & Tausche Holding GmbH	IG	100	100
- ftcap GmbH (Allemagne)	IG	100	100
- GAB Neumann GmbH (Allemagne)	IG	100	100
10. <b>Leclanché Capacitors</b> (Suisse)	IG	100	100
11. <b>MERSEN Deutschland Jestetten GmbH</b> (Allemagne)	IG	100	100
12. <b>MERSEN Ibérica S.A</b> (Espagne)	IG	50	50
13. <b>MERSEN Ibérica BCN S.A</b> (Espagne)	IG	100	100
14. <b>Cirprotec S.L.</b> (Espagne)	IG	100	100
15. <b>LRIC S.L.</b> (Espagne)	IG	100	100
16. <b>MERSEN UK Holdings Ltd.</b> (Grande-Bretagne)	IG	100	100
- Le Carbone (Holdings) Ltd. (Grande-Bretagne)	IG	100	100
- MERSEN UK Portslade Ltd. (Grande-Bretagne)	IG	100	100
- MERSEN UK Teesside Ltd. (Grande-Bretagne)	IG	100	100

	Méthode de consolidation IG : Intégration globale	% de contrôle Groupe	% d'intérêts Groupe
<b>17. MERSEN Scot. Holding Ltd.</b> (Grande-Bretagne)	IG	100	100
- MERSEN Scotland Holytown Ltd. (Grande-Bretagne)	IG	100	100
<b>18. MERSEN Italia Spa.</b> (Italie)	IG	100	100
- MERSEN Italia Malonno Srl (Italie)	IG	100	100
<b>19. MERSEN Benelux BV</b> (Pays-Bas)	IG	100	100
<b>20. MERSEN Nordic AB</b> (Suède)	IG	100	100
<b>21. MERSEN Schweiz AG</b> (Suisse)	IG	100	100
<b>22. MERSEN Canada Dn Ltée / Ltd.</b> (Canada)	IG	100	100
- MERSEN Canada Toronto Inc. (Canada)	IG	100	100
<b>23. MERSEN USA Holding Corp.</b> (Etats-Unis)	IG	100	100
- MERSEN USA PTT Corp. (Etats-Unis)	IG	100	100
- MERSEN USA GS Corp. (Etats-Unis)	IG	100	100
- MERSEN USA ACE Corp (Etats-Unis)	IG	100	100
- MERSEN USA EP Corp (Etats-Unis)	IG	100	100
- MERSEN de México Juarez, S.A DE. C.V (Mexique)	IG	100	100
- MERSEN USA EV LLC (Etats-Unis)	IG	100	100
- MERSEN USA SPM Corp. (Etats-Unis)	IG	100	100
- MERSEN USA GSTN Corp. (Etats-Unis)	IG	100	100
<b>24. MERSEN Mexico Monterrey, S de R.L. de C.V.</b> (Mexique)	IG	100	100
<b>25. MERSEN Oceania, Pty Ltd.</b> (Australie)	IG	100	100
<b>26. MERSEN Korea Co. Ltd.</b> (Corée du Sud)	IG	100	100
<b>27. MERSEN India Pvt. Ltd.</b> (Inde)	IG	100	100
<b>28. MERSEN China Holding Co. Ltd</b> (Chine)	IG	100	100
- MERSEN Pudong Co. Ltd (Chine)	IG	100	100
- MERSEN Chongqing Co. Ltd (Chine)	IG	100	100
- MERSEN Kunshan Co. Ltd (Chine)	IG	100	100
- MERSEN Xianda Shanghai Co. Ltd (Chine)	IG	100	100
- MERSEN Shanghai Co. Ltd (Chine)	IG	100	100
- MERSEN Yantai Co. Ltd (Chine)	IG	60	60
- Shanghai ASP Lightning Protective Technology Co. Ltd (Chine)	IG	100	100
- MERSEN Hatan Electrical Carbon (Harbin) Co. Ltd (Chine)	IG	54	54
- MERSEN Galaxy New Materials (Yantai) Co. Ltd (Chine)	IG	60	60
<b>29. MERSEN South Africa PTY Ltd</b> (Afrique du Sud)	IG	69	69
- MERSEN Mzansi PTY Ltd (Afrique du Sud)	IG	65	45
<b>30. MERSEN do Brasil Ltda.</b> (Brésil)	IG	100	100
<b>31. MERSEN Istanbul Sanayi Ürünleri</b> (Turquie)	IG	100	100
<b>32. MERSEN Colombia S.A</b> (Colombie)	IG	80	80
<b>33. MERSEN Maroc S.A.R.L</b> (Maroc)	IG	100	100

Toutes ces sociétés ont un exercice correspondant à l'année civile.

## FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

### 1. Contexte général

L'année 2021 a été marquée par un rebond d'activité et un retour à un fonctionnement quasi-normal des usines de Mersen. Seuls deux sites, fortement dépendant des marchés de l'aéronautique et de la chimie, ont eu recours au chômage partiel en 2021 et ont mis en œuvre les plans de départs annoncés en 2020. Par ailleurs, la succession de vagues épidémiques dans la plupart des pays a continué à limiter la mobilité des salariés, mais sans commune mesure avec l'année 2020. Dans ce contexte plus favorable, les diverses mesures gouvernementales d'aides, dont le Groupe avait bénéficié en 2020, n'ont pas été reconduites en 2021.

Cette reprise rapide de la croissance mondiale s'est traduite par une tension sur les chaînes d'approvisionnement. Des impacts limités sur les délais de livraison dans certaines lignes de produit ont été constatés, sans toutefois affecter la compétitivité du Groupe. Cette reprise a également engendré des hausses de prix de matières premières et d'énergie, que le Groupe a compensées en grande partie grâce à des couvertures et une politique d'augmentation des prix auprès de ses clients.

### 2. Évolution du périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice 2021, Mersen a acquis la participation détenue par le groupe Hager dans la société Fusetech, fabricant de fusibles industriels basé à Kaposvar en Hongrie. Elle est consolidée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Au cours de l'exercice 2020, Mersen avait finalisé le 28 février l'acquisition de la totalité des titres de GAB Neumann GmbH en Allemagne et acquis en juillet, l'activité isolation de la société américaine Americarb. Les équipements ont été installés au sein de la société Mersen USA GSTN Corp.

Ces deux opérations ont un impact limité pour le Groupe.

### 3. Financements

En mai 2021, le Groupe a mis en place un financement de type placement privé auprès d'investisseurs nord-américains composé d'une tranche de 60 millions d'US dollars à échéance 10 ans et d'une tranche de 30 millions d'euros à échéance 7 ans. Les fonds ont été mis à disposition au mois d'octobre 2021.

Ce financement renforce la structure financière du Groupe, déjà solide. Mersen n'avait pas eu recours à des prêts garantis par l'État en 2020.

### 4. Actionnariat

En février 2021, Ardian a annoncé avoir cédé l'intégralité des actions que ACF I Investment S.à r.l. détenait dans la Société, par cession d'actions sur le marché. Ardian détenait 5,6 % du capital de la société au 31 décembre 2020.

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En millions d'euros	Notes	31 déc. 2021	31 déc. 2020
<b>ACTIVITES POURSUIVIES</b>			
Chiffre d'affaires consolidé	19	922,8	847,2
Coûts des produits vendus		(633,0)	(595,6)
<b>Marge brute totale</b>		<b>289,8</b>	<b>251,6</b>
Charges commerciales		(75,8)	(71,4)
Frais administratifs centraux et de recherche		(118,6)	(107,9)
Amortissement des actifs incorporels réévalués		(1,4)	(1,4)
Autres charges d'exploitation		(1,4)	(2,3)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>		<b>92,6</b>	<b>68,6</b>
Charges non courantes	18	(7,9)	(51,4)
Produits non courants	18	3,0	0,0
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>19/21</b>	<b>87,7</b>	<b>17,2</b>
Charges financières		(10,7)	(12,0)
<b>Résultat financier</b>	<b>22</b>	<b>(10,7)</b>	<b>(12,0)</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>77,0</b>	<b>5,2</b>
Impôts courants et différés	23	(18,6)	(14,0)
<b>Résultat des activités poursuivies</b>		<b>58,4</b>	<b>(8,8)</b>
Résultat net des activités destinées à être cédées ou arrêtées	5	0,0	0,0
<b>RÉSULTAT</b>		<b>58,4</b>	<b>(8,8)</b>
Attribuable aux :			
- Propriétaires de la société		54,4	(12,0)
- Participations ne donnant pas le contrôle		4,0	3,2
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>58,4</b>	<b>(8,8)</b>
<b>Résultat par action</b>	<b>24</b>		
Résultat de base par action (en euros)		2,62	(0,58)
Résultat dilué par action (en euros)		2,58	(0,57)
<b>Résultat par action des activités poursuivies</b>	<b>24</b>		
Résultat de base par action (en euros)		2,62	(0,58)
Résultat dilué par action (en euros)		2,58	(0,57)
<b>Résultat par action des activités destinées à être cédées ou arrêtées</b>	<b>24</b>		
Résultat de base par action (en euros)		0,00	0,00
Résultat dilué par action (en euros)		0,00	0,00

## ÉTAT RÉSUMÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31 déc. 2021	31 déc. 2020
<b>RÉSULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>58,4</b>	<b>(8,8)</b>
<b>Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat</b>			
Actifs financiers à la juste valeur par «autres éléments du résultat global»		0,3	(0,6)
Réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies		18,1	(0,7)
Charge / produit d'impôt sur réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies		(3,8)	0,3
		14,5	(1,0)
<b>Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat</b>			
Variation de la juste valeur des instruments de couverture		(1,1)	1,4
Variation des postes du bilan liée au cours de change de fin de période		35,2	(27,5)
Charge / produit d'impôt sur variation de la juste valeur des instruments de couverture		0,5	(0,4)
		34,5	(26,5)
<b>PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>		<b>49,0</b>	<b>(27,5)</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES AU TITRE DE LA PERIODE</b>		<b>107,4</b>	<b>(36,3)</b>
Attribuable aux :			
- Propriétaires de la société		101,0	(39,0)
- Participations ne donnant pas le contrôle		6,4	2,7
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES AU TITRE DE LA PERIODE</b>		<b>107,4</b>	<b>(36,3)</b>

## ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE

### ACTIF

<i>En millions d'euros</i>	Note	31 déc. 2021	31 déc. 2020
<b>ACTIF NON COURANT</b>			
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
- Goodwill	6	269,5	256,8
- Autres immobilisations incorporelles	8	38,8	34,6
<b>Immobilisations corporelles</b>	8		
- Terrains		33,2	32,1
- Constructions		83,8	75,9
- Installations techniques, matériels industriels et autres immobilisations corporelles		208,2	186,7
- Immobilisations en cours		79,2	42,7
- Droits d'utilisation	16	51,6	46,2
<b>Actifs financiers non courants</b>			
- Titres de participation	9	2,0	3,5
- Dérivés non courants	3	0,0	
- Autres actifs financiers		4,0	3,7
<b>Actifs non courants d'impôts</b>			
- Impôts différés actifs	23	27,9	25,0
- Impôts courants part long terme		9,5	9,1
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>		<b>807,7</b>	<b>716,3</b>
<b>ACTIF COURANT</b>			
- Stocks	10	218,2	181,1
- Clients et comptes rattachés	11	143,6	128,2
- Actifs de contrats	11	6,2	6,9
- Autres créances d'exploitation		27,4	20,6
- Impôts courants court terme		2,7	2,5
- Autres actifs courants		0,0	0,0
- Actifs financiers courants	15	34,0	26,0
- Dérivés courants	3	2,3	3,4
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	49,5	110,7
- Actifs détenus en vue de leur cession / arrêt	5	0,0	0,0
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>		<b>483,9</b>	<b>479,4</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 291,7</b>	<b>1 195,7</b>

## PASSIF

En millions d'euros	Note	31 déc. 2021	31 déc. 2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
- Capital	12	41,6	41,7
- Réserves		503,4	509,5
- Résultat net de l'exercice		54,4	(12,0)
- Écarts de conversion		2,8	(30,0)
<b>CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE MERSEN</b>		<b>602,3</b>	<b>509,2</b>
- Participations ne donnant pas le contrôle		29,1	24,5
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>631,3</b>	<b>533,7</b>
<b>PASSIF NON COURANT</b>			
- Provisions non courantes	13	12,6	9,3
- Avantages du personnel	14	49,1	71,7
- Impôts différés passifs	23	37,2	24,7
- Emprunt à long et moyen terme	15	244,5	230,9
- Dette de loyer non courante*	16	40,0	32,7
- Dérivés non courants	3	0,0	0,0
<b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>		<b>383,4</b>	<b>369,3</b>
<b>PASSIF COURANT</b>			
- Fournisseurs et comptes rattachés		67,1	56,1
- Passifs de contrat		28,5	23,6
- Autres passifs d'exploitation		112,8	87,5
- Provisions courantes	13	10,4	17,5
- Dette de loyer courante*	16	12,6	13,9
- Impôts courants court terme		4,6	4,3
- Passifs divers	13	7,3	2,2
- Autres passifs financiers courants		7,0	74,2
- Dérivés courants	3	1,3	0,9
- Comptes courants financiers	15	0,0	0,2
- Concours bancaires courants	15	25,1	11,6
- Passifs associés aux actifs détenus en vue de leur cession / arrêt	5	0,2	0,7
<b>TOTAL PASSIF COURANT</b>		<b>276,9</b>	<b>292,7</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 291,7</b>	<b>1 195,7</b>

\* Les dettes de loyers courante et non courante sont présentées distinctement en 2021.  
L'exercice 2020 a été retraité sur ces deux lignes à des fins de comparabilité.

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Attribuables aux actionnaires de Mersen				Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres	
	Capital	Primes et réserves	Résultats	Écart de conversion			Total
<b>SOLDE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020</b>	<b>41,7</b>	<b>452,6</b>	<b>57,3</b>	<b>(3,0)</b>	<b>548,6</b>	<b>22,0</b>	<b>570,6</b>
Résultat N-1		57,3	(57,3)		0,0		0,0
Résultat de la période			(12,0)		(12,0)	3,2	(8,8)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture, nets d'impôt		1,0			1,0		1,0
Actifs financiers à la juste valeur		(0,6)			(0,6)		(0,6)
Réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies après impôt		(0,4)			(0,4)		(0,4)
Écart de conversion				(27,0)	(27,0)	(0,5)	(27,5)
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(27,0)</b>	<b>(27,0)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>(27,5)</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(12,0)</b>	<b>(27,0)</b>	<b>(39,0)</b>	<b>2,7</b>	<b>(36,3)</b>
Dividendes distribués					0,0	(0,2)	(0,2)
Actions auto-détenues		(2,7)			(2,7)		(2,7)
Augmentation de capital		0,1			0,1		0,1
Stock-options et actions gratuites		2,1			2,1		2,1
Autres éléments		0,1			0,1		0,1
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020</b>	<b>41,7</b>	<b>509,5</b>	<b>(12,0)</b>	<b>(30,0)</b>	<b>509,2</b>	<b>24,5</b>	<b>533,7</b>
Résultat N-1		(12,0)	12,0		0,0		0,0
Résultat de la période			54,4		54,4	4,0	58,4
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture, nets d'impôt		(0,7)			(0,7)		(0,7)
Actifs financiers à la juste valeur		0,3			0,3		0,3
Réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies après impôt		14,3			14,3		14,3
Écart de conversion				32,8	32,8	2,4	35,2
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>0,0</b>	<b>13,8</b>	<b>0,0</b>	<b>32,8</b>	<b>46,6</b>	<b>2,4</b>	<b>49,0</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE</b>	<b>0,0</b>	<b>13,8</b>	<b>54,4</b>	<b>32,8</b>	<b>101,0</b>	<b>6,4</b>	<b>107,4</b>
Dividendes distribués		(13,5)			(13,5)	(1,8)	(15,3)
Actions auto-détenues		1,9			1,9		1,9
Augmentation / réduction de capital	(0,1)	(0,3)			(0,3)		(0,3)
Stock-options et actions gratuites		2,0			2,0		2,0
Autres éléments		1,9			1,9		1,9
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>41,6</b>	<b>503,4</b>	<b>54,4</b>	<b>2,8</b>	<b>602,3</b>	<b>29,1</b>	<b>631,3</b>



## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Résultat avant impôts	77,0	5,2
Amortissements	54,7	52,9
Dotations (reprises) de provisions	(5,4)	32,0
Résultat financier	10,7	12,0
Plus ou moins-value de cession d'actifs	0,5	0,2
Autres	1,0	10,4
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du BFR</b>	<b>138,4</b>	<b>112,7</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	(5,9)	31,4
Impôts sur le résultat payés	(15,7)	(11,4)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles poursuivies</b>	<b>116,8</b>	<b>132,7</b>
<b>Flux de trésorerie opérationnels des activités arrêtées</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>	<b>116,8</b>	<b>132,7</b>
<b>Activités d'investissements</b>		
Immobilisations incorporelles	(5,5)	(5,2)
Immobilisations corporelles	(87,2)	(58,4)
Fournisseurs d'immobilisations	8,5	1,7
Actifs financiers	0,0	0,0
Variation de périmètre	(9,4)	(13,6)
Autres flux issus des activités d'investissement	(0,3)	1,1
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements poursuivies</b>	<b>(93,9)</b>	<b>(74,4)</b>
<b>Flux de trésorerie d'investissement des activités arrêtées</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>(93,9)</b>	<b>(74,4)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>22,9</b>	<b>58,3</b>
Augmentation / réduction de capital reçue / versée et autres variations des capitaux propres	1,6	(3,5)
Dividendes nets versés aux actionnaires et aux participations ne donnant pas le contrôle	(15,3)	(0,1)
Intérêts payés	(6,8)	(7,4)
Paiement des locations	(13,6)	(13,5)
Variation de l'endettement	(50,8)	29,2
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>(85,0)</b>	<b>4,7</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(62,0)</b>	<b>63,0</b>
Trésorerie à l'ouverture (note n°15)	110,7	45,2
Trésorerie à la clôture (note n°15)	49,5	110,7
Incidence des variations monétaires	(0,8)	(2,5)
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>(62,0)</b>	<b>63,0</b>

## ANNEXE

### SOMMAIRE DES NOTES ANNEXES

Note n° 1	DÉCLARATION DE CONFORMITÉ	187
Note n° 2	PRINCIPES ET MÉTHODES	187
Note n° 3	GESTION DES RISQUES FINANCIERS	195
Note n° 4	REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES COMPTABILISÉS SUR L'EXERCICE 2021	199
Note n° 5	ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ARRÊTÉES	200
Note n° 6	GOODWILL	200
Note n° 7	TEST DE PERTE DE VALEUR DES ACTIFS	201
Note n° 8	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	202
Note n° 9	TITRES DE PARTICIPATION	203
Note n° 10	STOCKS	203
Note n° 11	CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	203
Note n° 12	CAPITAUX PROPRES	204
Note n° 13	PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET PASSIFS DIVERS	207
Note n° 14	AVANTAGES DU PERSONNEL	208
Note n° 15	ENDETTEMENT NET	211
Note n° 16	DROITS D'UTILISATION ET DETTE DE LOYER	214
Note n° 17	JUSTES VALEURS DES INSTRUMENTS FINANCIERS	215
Note n° 18	AUTRES CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS	216
Note n° 19	INFORMATION SECTORIELLE	217
Note n° 20	CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS	219
Note n° 21	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	220
Note n° 22	RÉSULTAT FINANCIER	220
Note n° 23	IMPÔTS	221
Note n° 24	RÉSULTAT PAR ACTION	222
Note n° 25	DIVIDENDES	223
Note n° 26	INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES	223
Note n° 27	ENGAGEMENTS HORS BILAN	224
Note n° 28	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	225
Note n° 29	ARRÊTÉ DES COMPTES	225
Note n° 30	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	226

## Note n° 1 Déclaration de conformité

Conformément au Règlement CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de Mersen et de ses filiales (le « Groupe ») sont établis suivant les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*).

Les normes et interprétations d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2021 sont indiqués à la note n°2. Les nouvelles normes appliquées à compter de 2021 sont présentées en note n° 2-W. Les normes et interprétations non encore appliquées figurent en note n°2-X.

Les options retenues par le Groupe sont indiquées dans les chapitres suivants.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2021 ont été préparés en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des transactions formulés dans les normes IFRS adoptées dans l'Union Européenne à cette date. Ils ont par ailleurs été préparés conformément aux règles de présentation et d'information financière applicables aux comptes annuels telles que définies dans le Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2021 comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2020 établies selon les mêmes règles.

Les principes comptables décrits en note n°2 et suivantes ont été appliqués pour l'établissement de l'information comparative et les comptes annuels 2021.

## Note n° 2 Principes et méthodes

### A - Périmètre et méthode de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de la période est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement, depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la perte de contrôle.

Toutes les transactions et soldes intra-Groupe sont éliminés.

Les comptes consolidés sont établis en euros. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en millions d'euros et arrondis à la première décimale la plus proche. La somme des montants arrondis peut présenter un écart non significatif avec les totaux affichés.

L'activité du Groupe est peu soumise à la saisonnalité ; tant le chiffre d'affaires que les approvisionnements se répartissent linéairement sur l'année.

### B - Présentation des états financiers

Le groupe Mersen présente ses états financiers selon les principes contenus dans la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

#### B1 - État du résultat global

Compte tenu de la pratique et de la nature de son activité, le Groupe a opté pour la présentation du compte de résultat suivant la méthode des charges par destination, qui consiste à classer les charges selon leur destination dans le coût des ventes, le coût des activités commerciales, des activités administratives et de Recherche et Développement.

Le Groupe présente le résultat global en deux états comprenant un compte de résultat et un état séparé reprenant le résultat net et les autres éléments du résultat global (*comprehensive income*).

#### B2 - État de situation financière

Les actifs et passifs liés au cycle d'exploitation et ceux ayant une maturité de moins de douze mois à la date de l'arrêté sont classés en courant. Les autres actifs et passifs sont classés en non courant.

#### B3 - Tableau des flux de trésorerie

Le Groupe établit le tableau des flux de trésorerie selon la méthode indirecte et les dispositions définies par la norme IAS 7.

La méthode indirecte consiste à déterminer les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles pour lesquelles le résultat est ajusté des transactions sans effets de trésorerie et des éléments liés aux activités d'investissement et de financement.

#### B4 - Activités, actifs et passifs destinés à être cédés ou arrêtés

En application d'IFRS 5, les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus dans leur état actuel, et dont la vente est hautement probable, sont présentés au bilan en actifs et passifs destinés à être cédés. Quand un groupe d'actifs est destiné à être cédé lors d'une transaction unique et que ce groupe d'actifs représente une composante distincte de l'entité (ligne d'activité ou région géographique principale et distincte faisant l'objet d'un plan unique et coordonné pour s'en séparer ou une filiale acquise exclusivement en vue de la revente), on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent. La cession doit être réalisée dans l'année suivant cette présentation de l'actif ou du groupe d'actifs.

Les actifs ou groupe d'actifs non courants destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession. Les actifs non courants présentés au bilan comme détenus pour la vente ne sont plus amortis à compter de cette présentation.

Pour les groupes d'actifs répondant à la définition d'une activité destinée à être cédée ou arrêtée, leur résultat est présenté en le distinguant des résultats des activités poursuivies et leurs flux de trésorerie sont présentés sur des lignes distinctes du tableau des flux de trésorerie.

## C - Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères

Les comptes des filiales étrangères du Groupe sont tenus dans leur monnaie fonctionnelle.

Le bilan des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro est converti en euros au cours de clôture sauf les capitaux propres qui sont convertis au cours historique. Le compte de résultat est converti au cours moyen de la période, le cours moyen constitue la valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en autres éléments du résultat global, et sont présentés en réserve de conversion en capitaux propres. Cependant, si l'opération concerne une filiale qui n'est pas détenue à 100 %, alors une différence de change proportionnelle au pourcentage de détention est affectée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée et qu'il y a perte de contrôle ou d'influence notable ou de contrôle conjoint, le montant cumulé des différences de change s'y rapportant doit être reclassé en résultat. Lorsque le Groupe cède une partie de sa participation dans une filiale qui comprend une activité à l'étranger tout en conservant le contrôle, une part proportionnelle du montant cumulé des écarts de change est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque le Groupe cède seulement une partie de sa participation dans une entreprise associée ou intégrée proportionnellement qui comprend une activité à l'étranger, tout en conservant une influence notable ou un contrôle conjoint, la part proportionnelle correspondante du montant cumulé des écarts de change est reclassée en résultat.

À l'exception de la trésorerie qui est convertie au cours de clôture, le tableau des flux de trésorerie est converti au cours moyen excepté lorsque celui-ci n'est pas approprié.

Les différences de conversion du bilan sont enregistrées distinctement au poste « Écarts de conversion » dans les capitaux propres et comprennent :

- l'incidence de la variation des taux de change sur les actifs et les passifs ;
- la différence entre le résultat calculé au taux moyen et le résultat calculé au taux de clôture.

Les *goodwill* et ajustements de juste valeur provenant des acquisitions de filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et passifs de la filiale. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de la filiale et convertis au taux de clôture.

## D - Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en monnaies étrangères sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères ».

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés dans les pertes et profits de change dans le résultat opérationnel.

Les écarts de conversion sur les instruments financiers libellés en monnaies étrangères correspondant à une couverture d'investissement net dans une filiale étrangère sont inscrits dans les capitaux propres au poste « Écart de conversion ».

## E - Couverture

La comptabilisation et l'évaluation des opérations de couverture sont définies par les normes IAS 32 et 39.

### E1 - Couverture de change / matière

Un dérivé de change est éligible à la comptabilité de couverture dès lors que la documentation de la relation de couverture a été mise en place à l'origine et que la démonstration de son efficacité tout au long de sa vie a été réalisée.

Une couverture permet de se prémunir contre les variations de valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes ; elle permet également de se prémunir contre les variations de valeurs de flux de trésorerie (chiffre d'affaires généré par les actifs de l'entreprise, par exemple).

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments sont traitées selon les modalités suivantes :

- les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de flux futurs sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture (valeur intrinsèque) ; les variations de juste valeur de ces instruments sont ensuite enregistrées en résultat opérationnel et compensent au fur et à mesure la variation de valeur des actifs, passifs ou engagements fermes couverts. La valeur temps des couvertures est enregistrée en résultat opérationnel dans les « autres charges d'exploitation » ;
- les variations de juste valeur des instruments non éligibles à la couverture de flux futurs sont comptabilisées directement en résultat.

### E2 - Couverture de taux

Les instruments dérivés de taux sont évalués à la juste valeur au bilan. Les variations de juste valeur sont traitées selon les modalités suivantes :

- la part inefficace de l'instrument dérivé est comptabilisée en résultat en coût de la dette ;
- la part efficace de l'instrument dérivé est comptabilisée en :
  - fonds propres dans le cas d'un dérivé comptabilisé en flux de couverture (cas d'un *swap* permettant de fixer une dette à taux variable),
  - résultat (coût de la dette) dans le cas d'un dérivé comptabilisé en juste valeur de la couverture (cas d'un *swap* permettant de rendre variable une dette à taux fixe). Cette comptabilisation est compensée par les variations de juste valeur de la dette couverte.

## F - Immobilisations incorporelles

Les normes applicables sont IAS 38 « Immobilisations incorporelles », IAS 36 « Dépréciation d'actifs » et IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et dont le coût peut être déterminé de façon fiable, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent principalement les *goodwill*.

Les autres immobilisations incorporelles (logiciels, relations clients, technologies...) ayant une durée de vie finie sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée.

### F1 - Goodwill

Le Groupe comptabilise les regroupements d'entreprises au moyen de la méthode de l'acquisition lorsque l'ensemble des activités et des actifs repris répond à la définition d'une entreprise, dont le contrôle est transféré au Groupe. Pour déterminer si un ensemble d'activités et d'actifs donné constitue une entreprise, le Groupe évalue si celui-ci inclut, au minimum, un input et un processus essentiel, et si l'ensemble acquis a la capacité de produire des biens ou des services.

Lors d'un regroupement d'entreprises, le Groupe évalue le *goodwill* comme la juste valeur de la contrepartie transférée (incluant la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise) augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, moins le montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition. Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Le Groupe choisit, transaction par transaction, d'évaluer, à la date d'acquisition, toute participation ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise comptabilisé.

Les *goodwill* sont rattachés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe (UGT). Les UGT retenues par le Groupe sont au nombre de cinq :

- *Power Transfer Technologies* ;
- *Graphite Specialties* ;
- *Anticorrosion Equipment* ;
- *Solutions for Power Management* ;
- *Electrical Protection & Control*.

Les *goodwill* ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au moins une fois par an.

Conformément à la norme IAS 36, la méthode de test de perte de valeur des actifs retenue par le Groupe consiste à :

- élaborer des flux de trésorerie après impôt normatif sur la base du Plan Stratégique de l'UGT considérée ;

- déterminer une valeur d'utilité par une méthode comparable à toute valorisation d'entreprise en actualisant les flux de trésorerie au coût moyen pondéré du capital (*Weighted Averaged Cost of Capital* - WACC -) du Groupe ;
- comparer cette valeur d'utilité à la valeur comptable des actifs pour déterminer s'il y a lieu de constater une perte de valeur ou non.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré après impôts du capital pour chacune des unités génératrices de trésorerie (voir note n° 7).

Les pertes de valeur de *goodwill* constatées sont irréversibles.

### F2 - Brevets et licences

Les brevets et licences sont amortis selon le mode linéaire sur la période de protection juridique.

Les logiciels informatiques sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation.

### F3 - Frais de développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont immobilisés dès que sont démontrés :

- l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- la probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement bénéficieront à l'entreprise ;
- que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable ; et
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement (incluant les développements informatiques) qui remplissent les critères ci-dessus sont inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité. Les coûts encourus pour accéder à des fonctionnalités logicielles hébergées sur l'infrastructure d'un prestataire sont traités comme un contrat de service ou une immobilisation incorporelle selon la nature des droits qu'ils confèrent.

### F4 - Immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise

Les immobilisations incorporelles incluent également la technologie, les marques et les relations clients valorisées lors de l'acquisition de sociétés en application de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, autres que les *goodwill*, dès qu'elles sont prêtes à être mises en service. Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative ont été les suivantes sur les acquisitions réalisées :

- marques dont la durée d'utilité est finie      jusqu'à 30 ans
- brevets et technologies      jusqu'à 30 ans
- relations clients      jusqu'à 30 ans

Pour établir si la durée de vie d'un actif incorporel est finie ou indéfinie, le Groupe étudie les facteurs externes et internes liés à l'actif selon les critères de la norme.

## G - Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe, sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées, à l'exception des terrains qui ont fait l'objet d'une réévaluation à la date de transition aux IFRS.

Les coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition, la construction et la production d'actifs qualifiés sont incorporés dans le coût de cet actif.

Les amortissements sont calculés en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

À ce titre, le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation prévue du bien.

Les durées retenues sont :

- constructions : 20 à 50 ans ;
- agencements et installations : 10 à 15 ans ;
- matériels et outillages : 3 à 10 ans ;
- matériels de transport : 3 à 5 ans.

Ces durées d'amortissement, ainsi que les valeurs résiduelles, sont revues et sont modifiées à chaque fin de période annuelle ; ces changements sont appliqués de façon prospective.

Les subventions d'investissement sont constatées à l'origine en diminution de la valeur brute de l'immobilisation.

## H - Contrats de location

En application de la norme IFRS 16, le Groupe comptabilise au bilan un actif ou « droit d'utilisation » et une dette de loyers pour les contrats de location dont la valeur est supérieure à 5 000 euros (ou 5 000 dollars US) ou bien conclus pour une durée initiale supérieure à 12 mois.

Le « droit d'utilisation » est initialement évalué au coût, puis amorti linéairement jusqu'à la date raisonnablement certaine de fin de contrat, et le cas échéant ajusté de toute perte de valeur.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la date de début du contrat. La dette de loyers est réévaluée en cas de modification des loyers futurs dû à un changement d'indice ou de taux, en cas de réévaluation par le Groupe du montant attendu au titre de la garantie de valeur résiduelle, si le Groupe revoit ses probabilités d'exercer une option d'achat, de prolongation ou de résiliation, ou en cas de révision d'un loyer fixe en substance.

Parmi les hypothèses clés, un taux d'actualisation propre à chaque pays est déterminé en fonction du risque pays et du risque de crédit de l'entité preneuse, ainsi que des conditions de financement externe du Groupe.

Le Groupe s'appuie sur son expérience passée pour estimer la durée de location raisonnablement certaine.

Le Groupe présente les actifs « droit d'utilisation » sur une ligne séparée des actifs non courants, tandis que les dettes de loyers courantes et non-courantes sont comptabilisées sur des lignes distinctes de l'état de la situation financière, et ne font pas partie de l'endettement financier du Groupe.

## I - Perte de valeur des actifs corporels et incorporels

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable ; cette valeur est définie comme la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité.

Dans le cas où la valeur recouvrable des actifs serait inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles (hors *goodwill*) à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée).

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur cession. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du groupe Mersen.

La norme IAS 36 définit le taux d'actualisation à utiliser comme le taux avant impôt reflétant l'appréciation actuelle de la valeur temps par marché et les risques spécifiques à l'actif. C'est le taux de rendement que des investisseurs demanderaient s'ils avaient à choisir un placement dont le montant, l'échéance et les risques seraient équivalents à ceux de l'actif ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) considéré.

## J- Actifs et passifs financiers

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des actifs et passifs financiers sont définies par les normes IFRS 9 « Instruments financiers », IAS 32 « Instruments financiers : présentation » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir ».

Les actifs financiers comprennent les instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les instruments dérivés actifs à la juste valeur-instruments de couverture, ainsi que les dépôts de garantie versés, les prêts et les créances, les actifs de contrat et la trésorerie et les équivalents de trésorerie évalués au coût amorti.

Les actifs financiers courants et non courants évalués au coût amorti sont dépréciés selon le modèle de pertes attendues défini par IFRS 9 : les dépréciations de créances clients sont ainsi déterminées sur la base d'un taux de perte historique, ajusté d'événements prospectifs qui tiennent compte à la fois des risques de crédit individualisés et des perspectives économiques sur le marché considéré.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les dépôts de garantie reçus, les passifs de contrats ainsi que les instruments dérivés passifs à la juste valeur-instruments de couverture. Excepté lorsqu'ils font l'objet d'une couverture de juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

### Titres de participation

Les titres de participation des sociétés non consolidées sont des actifs financiers non courants classés en titres de capitaux propres non détenus à des fins de transactions et évalués à leur juste valeur.

Lors de leur comptabilisation initiale, le Groupe peut faire le choix irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations ultérieures de la juste valeur du titre. Ce choix est fait pour chaque investissement.

L'activité principale des filiales non consolidées est la distribution des productions des sociétés consolidées.

Les filiales qui, considérées seules et agrégées, sont immatérielles, ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

### K - Capital

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

Les actions propres sont enregistrées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

### L - Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources, représentatives d'avantages économiques futurs, au bénéfice de ce tiers.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe devra supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, ou à des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce ou d'un début d'exécution et d'un plan détaillé, avant la date de clôture.

Lorsque la Société dispose d'un échéancier fiable, les passifs sont actualisés lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

### M - Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût de revient ou à leur valeur nette probable de réalisation si celle-ci est inférieure.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production.

Le coût de production prend en compte le niveau normal d'activité de l'outil de production.

Les coûts indirects pris en compte dans la valorisation des stocks d'encours et de produits finis ne comprennent que ceux liés à la production.

Aucune charge d'intérêt n'est capitalisée.

### N - Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits finis et de prestations de services attachées à ces produits, les ventes de déchets, les ventes de marchandises et les frais de port facturés.

Il est comptabilisé selon les principes définis par la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients » qui établit que la comptabilisation des produits doit traduire le transfert au client du contrôle d'un bien ou d'un service, pour le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit lorsque les obligations contractuelles sont satisfaites.

Compte tenu de la nature des produits et des conditions générales de vente, les ventes du Groupe sont enregistrées, le plus souvent, au moment de la livraison des obligations de performance (à la date à laquelle les produits quittent les entrepôts du Groupe ou à la livraison si Mersen est responsable du transport des produits). Les produits sont comptabilisés lorsque le contrôle inhérent aux obligations de prestations a été transféré au client, que la recouvrabilité de la contrepartie est probable, que les coûts associés et le retour possible des marchandises peuvent être mesurés et que le montant des produits peut être évalué de façon fiable.

Dans le cadre de l'activité du pôle *Advanced Materials*, les produits provenant des prestations de service ou des contrats de construction sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le chiffre d'affaires est reconnu à mesure que les obligations de performance sont remplies. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés.

L'utilisation de la méthode du pourcentage à l'avancement nécessite la conformité à deux conditions préalables prévues par la norme IFRS 15, alinéa 35(C).

En application de cet alinéa de la norme, le Groupe comptabilise les produits progressivement dans la mesure où il se conforme à ces deux conditions :

- l'actif créé par la prestation du groupe Mersen n'a pas d'autre utilisation que celle prévue par le contrat ; et,
- le Groupe a un droit exécutoire au paiement de la prestation réalisée à date.

Par ailleurs, le Groupe présente le contrat dans l'état de la situation financière comme un actif sur contrat ou un passif sur contrat, selon le rapport entre la prestation de l'entité et le paiement effectué par le client :

- Les actifs sur contrats concernent principalement les droits du Groupe à recevoir des paiements au titre de travaux achevés mais non facturés à la date d'arrêté des comptes
- Les passifs sur contrats concernent principalement les paiements d'avance reçus des clients.

Les produits résultant d'activités annexes figurent dans le compte de résultat aux rubriques de nature correspondante (autres revenus, produits financiers) ou en déduction des frais de même nature (commerciaux, généraux, administratifs, recherche).

## O - Avantages du personnel

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés par le Groupe varient en fonction des obligations légales et de la politique de chaque filiale en la matière. Ils comportent des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

En ce qui concerne les régimes à cotisations définies, les obligations du Groupe se limitent au paiement de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Les charges comptabilisées relatives à ces plans correspondent aux cotisations payées pendant la période de référence.

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies. L'obligation du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période actuelle et des périodes antérieures. Lorsque des régimes à prestations définies octroient à leurs bénéficiaires, sous condition de présence dans l'entreprise au moment du départ en retraite, des droits dont le montant est plafonné selon un critère d'ancienneté au jour du départ, le Groupe ne reconnaît l'obligation y afférente que sur les années précédant le départ en retraite au titre desquelles les services rendus génèrent droit à avantages. Le montant de l'obligation relative aux régimes à prestations définies est reconnu au bilan pour sa valeur actualisée. La juste valeur des actifs du régime est ensuite déduite pour déterminer le passif (l'actif) net. Le Groupe détermine la charge (le produit) d'intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies de la période, en appliquant le taux d'actualisation utilisé au début de l'exercice pour évaluer l'obligation au passif (à l'actif) net.

Le taux d'actualisation est déterminé par le Groupe avec l'aide d'un expert indépendant et tient compte des pratiques de marché.

Les calculs sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut pas excéder la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime. Toutes les exigences de financement minimal qui s'appliquent aux régimes du Groupe sont

prises en compte pour calculer la valeur actuelle des avantages économiques. Un avantage économique est disponible pour le Groupe s'il est réalisable pendant la durée de vie du plan, ou aux dates de règlement des passifs du plan.

Les réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net) et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net, le cas échéant). Le Groupe les comptabilise immédiatement en autres éléments du résultat global et toutes les autres dépenses au titre des régimes à prestations définies sont enregistrées en résultat au titre des avantages du personnel.

Lorsque les avantages du régime sont modifiés, l'impact associé aux services passés rendus par le personnel est comptabilisé immédiatement en résultat lors de la modification. En cas de réduction de régime, le profit ou la perte lié à la réduction est comptabilisé également immédiatement en résultat en date de la réduction.

Le Groupe comptabilise des profits et pertes au titre de la liquidation d'un régime à prestations définies au moment où la liquidation se produit. Le profit ou la perte résultant d'une liquidation est égal à la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies liquidée, déterminée à la date de liquidation, et la contrepartie de la liquidation, y compris, tout actif du régime transféré et tout paiement effectué directement par le Groupe dans le cadre de la liquidation.

## P - Charges et produits non courants

Les charges et produits non courants correspondent aux charges et produits hors gestion courante de la Société. Cette rubrique est destinée à comptabiliser l'incidence d'événements majeurs de nature à fausser la performance opérationnelle et n'incluent aucune charge opérationnelle et récurrente.

Les charges et produits non courants incluent notamment les éléments suivants :

- résultat de cession exceptionnelle et significative : des immobilisations corporelles et incorporelles, sur titres de participation, sur autres immobilisations financières et autres actifs ;
- pertes de valeur des prêts, de *goodwill*, d'actifs ;
- certaines provisions ;
- dépenses de réorganisation et de restructuration ;
- frais liés aux acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises.

## Q - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte du résultat financier, des impôts et des parts des participations ne donnant pas le contrôle.

Les subventions d'exploitation sont présentées en diminution des coûts auxquels elles se rattachent.



## R - Impôts sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Il est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

### R1 - Impôt exigible

L'impôt exigible comprend le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) au titre du bénéfice (ou de la perte) imposable d'une période et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes. Le montant de l'impôt exigible dû (ou à recevoir) est déterminé sur la base de la meilleure estimation du montant d'impôt que le Groupe s'attend à payer (ou à recevoir) reflétant, le cas échéant, les incertitudes qui s'y rattachent. Il est calculé sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

### R2 - Impôt différé

Les corrections ou traitements comptables opérés en consolidation peuvent entraîner la modification des résultats des sociétés consolidées. Les différences temporelles apparaissant au bilan entre les valeurs consolidées et les valeurs fiscales des actifs et passifs correspondants donnent lieu au calcul d'impôts différés.

Conformément à la norme IAS 12, le Groupe présente les impôts différés dans le bilan consolidé séparément des autres actifs et passifs. Des actifs d'impôt différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils seraient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués selon la méthode bilantielle du report variable, c'est-à-dire en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture, en tenant compte des majorations ou minorations de taux dans le futur.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont l'entreprise s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ces actifs et passifs.

## S - Information sectorielle

La norme IFRS 8 sur l'information sectorielle définit un secteur opérationnel comme une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges ;

- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance ; et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le « reporting » interne mis à la disposition du « Principal Décideur Opérationnel », le Comité Exécutif, ainsi qu'au Conseil d'Administration, correspond à l'organisation managériale du groupe Mersen qui est basée sur une segmentation par type d'activité selon les deux secteurs suivants :

- le pôle **Advanced Materials** qui regroupe 3 activités autour des matériaux carbonés : les spécialités graphite pour des applications hautes températures (*Graphite Specialties*), les équipements anticorrosion (*Anticorrosion Equipment*) principalement dédiés à la chimie, et les technologies pour la transmission de courant (*Power Transfer Technologies*).
- le pôle **Electrical Power** qui regroupe les 2 activités liées aux marchés de l'électrique, à savoir les solutions pour la gestion de l'énergie (*Solutions for Power Management*), et la protection et le contrôle électrique (principalement fusibles et porte-fusibles industriels et protection contre les surtensions), (*Electrical Protection & Control*).

En application d'IFRS 8, le Groupe identifie et présente donc ses secteurs opérationnels basés sur l'information transmise en interne au Comité Exécutif et au Conseil d'Administration.

## T - Résultat par action

Le résultat de base et le résultat dilué par action sont présentés pour le résultat dans son ensemble et pour le résultat des activités poursuivies.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

## U - Avantages sur capitaux propres au profit du personnel

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », la juste valeur des options d'achat et de souscription d'actions et les offres réservées aux salariés portant sur des actions du Groupe sont évaluées à la date d'octroi.

La valeur des options d'achat et de souscription d'actions est notamment fonction du prix d'exercice, de la probabilité de réalisation des conditions d'exercice de l'option, de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus et du taux d'intérêt sans risque sur la durée de vie de l'option. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie.

## V - Utilisation d'estimations

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, la détermination de certaines données figurant dans les états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations, en particulier pour la détermination des provisions et la réalisation des tests de dépréciation. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base des informations disponibles ou des situations existantes à la date d'arrêt des comptes. Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs. Un contexte de forte volatilité de l'environnement économique et financier rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. Il est possible que les montants effectifs se révèlent ultérieurement différents des estimations et des hypothèses retenues.

La réalisation effective de certains événements postérieurement à la date d'arrêt des comptes pourrait s'avérer différente des hypothèses, estimations et appréciations retenues dans ce cadre.

### **Recours à des appréciations du management dans l'application des normes comptables du Groupe**

Mersen peut être amené à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Les résultats futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'effet des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les notes n° 2-F1, 2-I et la note n° 7 sont relatives aux tests de dépréciation des *goodwill* et autres actifs immobilisés. La Direction du Groupe a procédé aux tests sur la base des meilleures anticipations de l'évaluation future de l'activité des unités concernées et compte tenu du taux d'actualisation.

Les notes n°13 et 14 relatives aux provisions et engagements sociaux décrivent les provisions constituées par Mersen. Dans la détermination de ces provisions, le Groupe a pris en compte la meilleure estimation de ces engagements.

La note n°23 relative à la charge fiscale restitue la situation fiscale du Groupe et repose notamment en France et en Allemagne sur la meilleure estimation qu'a le Groupe de l'évolution des résultats fiscaux futurs.

L'ensemble de ces estimations repose sur un processus organisé de collecte d'informations prévisionnelles sur les flux futurs avec validation par les responsables opérationnels, ainsi que sur des anticipations de données de marchés fondées sur des indicateurs externes et utilisés selon des méthodologies constantes et formalisées.

## W - Nouvelles normes appliquées

### **« Agenda decision » du Comité d'Interprétation des IFRS sur l'attribution des avantages du personnel aux périodes de services**

Dans sa décision publiée en mai 2021, le comité d'interprétation des normes IFRS (« IFRS IC ») a considéré que l'engagement relatif à un régime d'avantage postérieur à l'emploi à prestations définies devait être constitué uniquement sur les années de services précédant le départ en retraite au titre desquels le salarié génère un droit à l'avantage. Cette décision remet en cause les principes appliqués par le groupe pour les régimes répondant aux caractéristiques de celui évoqué par l'IFRS IC, pour lesquels : (i) ces droits sont plafonnés à partir d'un certain nombre d'années d'ancienneté et (ii) l'attribution de ces droits est conditionnée à la présence du bénéficiaire dans l'entreprise au moment du départ en retraite. En collaboration avec ses actuaires, le Groupe a identifié que tous les régimes d'indemnité de départ en retraite français ainsi que le régime de retraite supplémentaire de Mersen SA, étaient concernés.

Compte tenu de la faible matérialité des impacts de la décision de l'IFRS IC sur ses comptes, le Groupe n'a pas retraité ses états financiers comparatifs, et a imputé les effets cumulés de l'application de cette interprétation à la clôture de l'exercice 2020 sur les réserves d'ouverture de l'exercice 2021. L'impact correspondant, présenté en « autres éléments » dans l'état de variation des capitaux propres, s'élève à 1,9 millions d'euros nets d'impôt (soit 2,6 millions d'euros avant impôt). Sur l'exercice 2021, l'application de l'interprétation de l'IFRS IC engendre un surcroît de coûts des services rendus en charges opérationnelles de l'ordre de 0,2 million d'euros.

### **Décision de l'IFRS IC sur les contrats en mode SaaS (IAS 38)**

L'IFRS IC a publié en avril 2021 une décision sur le traitement des coûts de configuration et de personnalisation de logiciels utilisés en mode SaaS (Software as a Service) qui conduit à constater ces coûts en charges lorsque les services sont reçus. Le groupe n'a pas identifié d'impact significatif relatif à l'application de cette décision.

Un certain nombre d'autres nouvelles normes et interprétations sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 mais elles sont sans effet significatif sur les états financiers du Groupe.

## X - Nouvelles normes publiées mais non encore en vigueur

Un certain nombre de nouvelles normes et interprétations entrera en vigueur de façon obligatoire pour les exercices ouverts après le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Bien que leur adoption anticipée soit permise, les nouvelles normes et les amendements de normes n'ont pas été appliqués pour la préparation de ces états financiers consolidés.

Ces amendements de normes et interprétations ne devraient pas avoir d'effet significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

## Note n° 3 Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de liquidité ;
- risque de taux ;
- risque matières ;
- risque de change ;
- risque de crédit.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques.

Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les états financiers consolidés.

La gestion du capital est présentée en note n°12.

### Risque de Liquidité

Mersen dispose de lignes de crédit ou d'emprunts confirmés pour un total de 472 millions d'euros, utilisés à 53 % à fin décembre 2021. Sur la base des montants utilisés, la maturité moyenne de ces crédits ou emprunts confirmés est de près de 6 ans.

Mersen dispose des principaux contrats confirmés de financement suivants :

- Un crédit bancaire syndiqué multidevises mis en place en juillet 2012, amendé en 2014, 2017 et 2021. Son montant est de 200 millions d'euros et remboursable *in fine* en juillet 2024, après activation d'options d'extension en 2018 et 2019. Les intérêts payés sont à taux variable augmenté d'une marge de crédit.

- Des crédits bancaires bilatéraux mis en place fin 2019, pour un montant total de 170 millions de RMB, dont 120 millions de RMB à échéance en 2024 et 50 millions de RMB à échéance 2025 après activation d'une option d'extension en 2021. Ces crédits sont destinés à financer les activités du groupe Mersen en Chine.
- Un placement privé allemand (« *Schuldschein* ») de 130 millions d'euros mis en place en avril 2019 auprès d'un *pool* d'investisseurs européens et asiatiques d'une maturité de 7 ans, remboursable *in fine*. Les intérêts payés aux investisseurs sont fixes pour un nominal de 68 millions d'euros et à taux variable Euribor augmenté d'une marge de crédit pour un nominal de 62 millions d'euros.
- Un placement privé américain (« USPP ») de 60 millions de dollars US, à échéance en 2031, et 30 millions d'euros, à échéance en 2028, remboursables *in fine* auprès d'un *pool* d'investisseurs nord-américains. Ce placement privé a été signé en mai 2021 avec mise à disposition des fonds en octobre 2021 assurant le remboursement du précédent USPP de 50 millions de dollars US à échéance novembre 2021, ainsi que, pour partie, le remboursement par anticipation du placement privé allemand de 60 millions d'euros à échéance initiale 2023. Les intérêts USPP payés aux investisseurs sont fixes.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de diversification des sources de financements, Mersen a mis en place des programmes d'émission de NEU CP et de NEU MTN, respectivement en mars 2016 et mai 2020, d'un montant maximum de 200 millions d'euros chacun. Au 31 décembre 2021, le programme de NEU CP n'est pas utilisé. Ces potentielles utilisations sont à maturité inférieure à 1 an et elles peuvent être substituées à l'échéance par des tirages du Crédit Syndiqué Groupe. Le programme de NEU MTN est utilisé à hauteur de 35 millions d'euros au total à échéances 2022, 2025 et 2028.

### Ventilation par échéance des lignes de crédit et emprunts confirmés

(En millions d'euros)	Montant	Utilisation au 31 déc. 2021	Taux d'utilisation 31 déc. 2021	Échéances		
				inférieur à 1 an	entre 1 et 5 ans	supérieur à 5 ans
Crédit syndiqué Groupe	200,0	0,0	0 %	0,0	200,0	0,0
NEU MTN	35,0	35,0	100 %	5,0	20,0	10,0
Crédits confirmés Chine	23,6	0,0	0 %	0,0	23,6	0,0
Placements privés allemands	130,0	130,0	100 %	0,0	130,0	0,0
Placement privé américain	83,0	83,0	100 %	0,0	0	83,0
Autres	0,4	0,4	100 %	0,3	0,1	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>472,0</b>	<b>248,4</b>	<b>53 %</b>			
<b>ÉCHÉANCE MOYENNE (ANNÉE)</b>	<b>4,5<sup>(1)</sup></b>	<b>5,9<sup>(2)</sup></b>				

(1) Échéance calculée sur la base des montants autorisés

(2) Échéance calculée sur la base des montants utilisés

### Ventilation par échéance des flux de trésorerie sur les tirages des lignes de crédit et emprunts confirmés

(En millions d'euros)

TIRAGES	Utilisation au 31 déc. 2021	Flux de trésorerie attendus	Échéances		
			1-6 mois	6-12 mois	Supérieur à 1 an
Crédit syndiqué Groupe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
NEU MTN	35,0	36,9	0,1	5,3	31,5
Crédits confirmés Chine	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Placements privés allemands	130,0	138,5	0,9	0,9	136,6
Placement privé américain	83,0	103,2	1,1	1,1	101,1
Autres	0,4	0,4	0,2	0,2	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>248,4</b>	<b>279,0</b>	<b>2,3</b>	<b>7,5</b>	<b>269,3</b>

### Risque de Taux

La politique de gestion du risque de taux d'intérêt est validée par le Directeur Général du Groupe sur la base de propositions faites par la Direction Financière de Mersen et consiste en des prises de position ponctuelles tenant compte de l'évolution des taux d'intérêt.

Mersen Scotland Holytown disposait lors de son acquisition par Mersen d'un swap de taux d'un montant nominal de 4 millions de livres sterling, mis en place le 15 janvier 2008 afin de fixer les intérêts sur une partie de sa dette confirmée moyen terme. Dans ce swap, la Société reçoit les intérêts dus au prêteur et paye 5,38 %. L'amortissement et la durée du swap sont adossés à la

dette. Au 31 décembre 2021, le nominal s'élève à 0,4 million de livres sterling.

Le placement privé américain mis en place en 2021 est à taux fixe, avec un coupon de 3,32 % sur la part en dollars US et 1,27 % sur la part en euros.

Le placement privé allemand de 2019 comporte une tranche de 68 millions d'euros à taux fixe avec un coupon de 1,582 %.

En mars 2017, un CAP de taux d'intérêts d'un montant nominal de 25 millions d'euros a été mis en place afin de protéger une partie de la dette confirmée contre une hausse de l'Euribor au-delà de 1 %.

(En millions d'euros)	Montant	Taux reçu	Taux payé	Échéances		
				inférieur à 1 an	entre 1 et 5 ans	supérieur à 5 ans
Swap GBP	0,4	Libor GBP 1 mois	5,38 %	0,3	0,1	0

(En millions d'euros)

SWAP	MTM <sup>(a)</sup>	Flux de trésorerie attendus	Échéances		
			inférieur à 1 an	entre 1 et 5 ans	supérieur à 5 ans
Actif	0,003	0,003	0,0	0,003	0,0
Passif	(0,01)	(0,01)	(0,01)	0,0	0,0

(a) Mark-to-market = évalué au prix du marché.

(En millions d'euros)	Montant	Taux variable	Taux d'exercice	MTM
CAP EUR	25	Euribor EUR 6 mois	1 %	0,003

### Analyse de sensibilité de la juste valeur pour les instruments à taux fixe

Le Groupe ne comptabilise aucun actif ou passif financier à taux fixe à la juste valeur par le compte de résultat, et ne désigne aucun dérivé (swaps de taux d'intérêt) comme instrument de couverture dans le cadre d'une comptabilité de couverture de juste valeur. Ainsi, une variation des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait aucun impact sur le compte de résultat.

Une variation de 50 points de base des taux d'intérêt aurait pour conséquence une variation des autres éléments du résultat global de 0,001 million d'euros (2020 : 0,003 million d'euros).

### Risque Matières

Certaines sociétés du Groupe ont des achats de matières premières ou de composants constitués de matières premières telles que les métaux non ferreux comme le cuivre, l'argent et le zinc. Le cuivre et l'argent sont les deux métaux représentant des montants d'achats significatifs (au global de l'ordre de 43 millions d'euros) pour le groupe Mersen. Différentes techniques de couverture peuvent être appliquées comme des indexations sur les prix d'achats, des indexations des prix de vente ou, pour les quantités couvrables, des couvertures bancaires centralisées.

La politique de gestion du risque de prix sur matières premières est validée par le Comité Exécutif du Groupe sur la base de propositions faites par la Direction Financière et la Direction des Achats de Mersen et consiste en des prises de position sous la forme de contrat d'achat à terme ou d'achat de tunnels à prime nulle.

À fin 2021, en ce qui concerne les quantités du budget 2022, une partie des tonnages en cuivre et en argent ont été couverts.

Une augmentation ou diminution du prix du cuivre et de l'argent, telle qu'indiquée ci-après, par rapport aux cours de clôture au 31 décembre 2021, aurait eu pour conséquence une augmentation (diminution) des autres éléments du résultat global et du résultat opérationnel à hauteur des montants indiqués ci-dessous sur les couvertures matières.

Impact (en millions d'euros) au 31 déc. 2021	Cuivre		Argent	
	Autres éléments du résultat global	Gain ou pertes sur résultat opérationnel	Autres éléments du résultat global	Gains ou pertes sur résultat opérationnel
Augmentation de 5 %	0,6	0,0	0,3	0,0
Diminution de 5 %	(0,7)	0,0	(0,3)	0,0

### Comptabilisation à fin décembre 2021 des couvertures matières

MTM <sup>(a)</sup> (exprimé en millions d'euros)	Impact autres éléments du résultat global 2021	Impact Résultat 2021
MTM des couvertures de cuivre et d'argent	1,0	0,0

(a) Mark-to-market = évalué au prix du marché.

Les autres métaux (principalement acier et métaux réactifs) sont essentiellement utilisés pour le marché de la Chimie. Ils sont utilisés dans le cadre de commandes clients spécifiques et leur coût est en général répercuté dans l'offre commerciale. En conséquence les variations de cours ont un impact limité sur les marges brutes du Groupe.

Les prix des dérivés de pétrole (principalement brais et coke de pétrole), matières premières utilisées dans la fabrication du

graphite, sont peu corrélés avec le prix du pétrole. L'énergie, principalement électricité et gaz, fait l'objet d'achat à prix fixes sur des volumes prévisionnels annuels ou pluriannuels selon les régions.

Les évolutions des cours de l'énergie et des dérivés de pétrole ont eu au global peu d'incidence sur les marges du Groupe en étant partiellement ou totalement compensés par des programmes de reformulation.

## Risque de change

### Évolution du cours des principales devises du Groupe

	JPY	USD	KRW	GBP	RMB
Cours moyen du 01/01/2020 au 31/12/2020 <sup>(a)</sup>	121,78	1,1413	1345,11	0,88921	7,8708
Cours de clôture au 31/12/2020 <sup>(b)</sup>	126,49	1,2271	1336,00	0,89903	8,0225
Cours moyen du 01/01/2021 au 31/12/2021 <sup>(a)</sup>	129,86	1,1835	1353,95	0,86000	7,6340
Cours de clôture au 31/12/2021 <sup>(b)</sup>	130,38	1,1326	1346,38	0,84028	7,1947

(a) Cours utilisés pour convertir le tableau des flux de trésorerie et le compte de résultat.

(b) Cours utilisés pour convertir le bilan.

La politique de gestion du risque de change est validée par le Comité Exécutif du Groupe sur la base de propositions faites par la Direction Financière. Elle consiste, sur la base d'un recensement complet des risques inter-sociétés et hors Groupe, à contracter avec des banques de premier rang des couvertures de change à terme.

En matière commerciale, la politique du Groupe est, sauf cas particulier, de couvrir les risques de change dès la prise de commande ou de couvrir une grande partie du budget annuel. Le principal risque de change concerne les flux intra-Groupe.

En matière d'emprunts, la politique du Groupe est, sauf cas particulier, de les souscrire en monnaie locale. En ce qui concerne la maison mère, les prêts aux filiales en devises étrangères sont adossés à des emprunts en euros faisant l'objet de couvertures (swap de change) pour les transformer en emprunts libellés dans les devises des filiales concernées.

À des fins de consolidation, les comptes de résultat et les tableaux de flux de trésorerie des filiales étrangères sont convertis en euros, au taux de change moyen de la période concernée, et leur bilan au taux de change de fin de période. L'effet de ces conversions peut être significatif. Le principal impact concerne l'effet de la variation du cours du dollar américain sur les fonds propres et sur la dette du Groupe.

Le résultat opérationnel courant du Groupe est exposé aux fluctuations de change principalement par effet de conversion des résultats des sociétés dont la monnaie locale est différente de l'euro. L'exposition principale est sur le dollar US. Une baisse du dollar US de 10 % par rapport à la moyenne constatée de janvier à décembre 2021 aurait eu un impact de conversion de – 3,6 millions d'euros sur le résultat opérationnel courant du Groupe. A l'inverse,

cette baisse du dollar US de 10 % par rapport au cours de clôture 2021 aurait eu un impact de conversion de – 6,9 millions d'euros sur la dette nette du Groupe au 31 décembre 2021.

Sauf cas particuliers, les couvertures sont centralisées au niveau de la maison mère. Elles sont effectuées dans le cadre de procédures strictement définies. La valorisation des couvertures est détaillée ci-dessous.

### Risques EUR/Devises

Risques (exprimés en millions d'euros) <sup>(a)</sup>	JPY	USD	KRW	GBP	RMB
Vente devises	10,7	17,4	3,6	11,9	10,2
Achat devises	(2,8)	(25,3)	(0,3)	(8,9)	(4,7)
Risques potentiels 2022	7,9	(7,8)	3,3	3,0	5,5
Couvertures en cours au 31 décembre 2021	(6,2)	6,8	(1,1)	(2,4)	(3,6)
Position nette	1,7	(1,1)	2,3	0,6	1,9
Impact en euro d'une baisse de l'euro de 5 % <sup>(b)</sup>	0,09	(0,06)	0,12	0,03	0,10

(a) Hors affaires potentielles en équipement anticorrosion qui sont couvertes à la commande.

(b) Les sensibilités ont été calculées sur la base des cours des devises au 31 décembre 2021.

### Risques USD/Devises

Risques (exprimés en millions d'US dollars) <sup>(a)</sup>	JPY	KRW	GBP	RMB	CAD
Ventes devises	6,3	11,3	3,2	28,7	14,9
Achats devises	0,0	(4,3)	(18,4)	(32,9)	(16,7)
Risques potentiels 2022	6,3	7,0	(15,2)	(4,2)	(1,8)
Couvertures en cours au 31 décembre 2021	(4,8)	(3,8)	13,2	3,8	1,8
Position nette	1,5	3,2	(2,0)	(0,4)	0,0
Impact en USD d'une baisse de l'USD de 5 % <sup>(b)</sup>	0,08	0,17	(0,11)	(0,02)	0,00

(a) Hors affaires potentielles en équipement anticorrosion qui sont couvertes à la commande.

(b) Les sensibilités ont été calculées sur la base des cours des devises au 31 décembre 2021.

### Comptabilisation à fin décembre 2021 des opérations de change

MTM <sup>(a)</sup> (exprimé en millions d'euros)		31 déc. 2021
Mark-to-market des couvertures de change	Autres éléments du résultat global	0,2
	Autres éléments financiers du résultat opérationnel	(0,2)

(a) Mark-to-market = évalué au prix du marché.

Une augmentation ou diminution de l'Euro, telle qu'indiquée ci-après, par rapport aux devises USD, JPY et RMB au 31 décembre 2021, aurait eu pour conséquence une augmentation

(diminution) des autres éléments du résultat global et du résultat opérationnel à hauteur des montants indiqués ci-dessous sur les couvertures de change.

Impact au 31 déc. 2021 (en millions d'euros)	Hausse € contre devises		Baisse € contre devises	
	Autres éléments du résultat global	Gain ou pertes sur résultat opérationnel*	Autres éléments du résultat global	Gains ou pertes sur résultat opérationnel*
USD (variation de 5 %)	0,88	0,36	(0,98)	(0,40)
JPY (variation de 5 %)	0,03	0,01	(0,03)	(0,01)
RMB (variation de 5 %)	0,28	0,11	(0,28)	(0,11)

\* Hors impacts inverses liés à la revalorisation des sous-jacents enregistrés au bilan.

Cette analyse est effectuée sur la base des variations des cours de change que le Groupe estime comme raisonnablement possibles à la date de clôture. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, sont

supposés rester constantes et les impacts des ventes et achats prévisionnels ont été ignorés.

Les sensibilités sur les autres couples de devises n'ont pas été renseignées en raison d'impacts non significatifs.

### Impacts futurs en résultat des opérations de change comptabilisées à fin décembre 2021

(Exprimés en millions d'euros)

CHANGE	Mark-to-market des dérivés de change en autres éléments du résultat global	Impact en résultat	
		inférieur à 6 mois	supérieur à 6 mois
Actif	0,8	0,3	0,5
Passif	(0,6)	(0,1)	(0,5)

### Flux de trésorerie futurs sur les opérations de change comptabilisées à fin décembre 2021

CHANGE (en millions d'euros)	MTM	Flux de trésorerie attendus
Actif	1,3	1,3
Passif	(1,3)	(1,3)

Les couvertures de change sont ajustées aux sous-jacents et il n'y a donc pas de décalage entre leurs maturités.

Ce programme d'assurance-crédit ne couvre cependant pas 100 % des risques car l'assureur se réserve le droit d'exclure certains risques de la couverture.

### Risque de crédit

Le Groupe a mis en place en 2003 un programme d'assurance-crédit commercial COFACE couvrant ses principales sociétés américaines et européennes pour les risques de non-paiement pour des motifs financiers ou politiques. En fonction des clients, les couvertures peuvent varier entre 0 et 95 % des créances facturées. Ce programme a été étendu par la suite à la Chine et la Corée du Sud.

Au cours des exercices 2020 et 2021, le Groupe a continué ses programmes de cession de créances sur diverses filiales françaises, ayant donné lieu à des en-cours de créances cédées de 11,0 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 11,8 millions au 31 décembre 2020. Des avenants de délégation aux contrats couvrant les créances françaises cédées ont été signés au profit de l'agent d'affacturage.

Le montant du dépôt de garantie relatif aux programmes de cession de créance s'élève à 0,6 million d'euros (actifs décomptabilisés avec application continue).

## Note n° 4 Regroupements d'entreprises comptabilisés sur l'exercice 2021

Au cours de l'exercice 2021, le Groupe a acquis le plein contrôle de la société Fusetech, basée à Kaposvar en Hongrie, en rachetant la participation détenue par le groupe Hager dans cette société.

Cette opération permet à Mersen de renforcer son efficacité industrielle en Europe dans le domaine des fusibles, et d'intégrer dans le Groupe un site performant pour la fabrication de certaines de ses gammes de produits futurs en norme européenne (IEC).

Fusetech était une joint-venture détenue à parts égales par Mersen et Hager depuis 2007. Cette usine produit des fusibles

industriels à coûts compétitifs pour le marché européen. La société emploie actuellement environ 300 salariés sur un site de 6000 m<sup>2</sup>. Elle avait réalisé en 2020 un chiffre d'affaires externe à Mersen d'environ 7 millions d'euros.

Sur l'exercice 2021, depuis son intégration dans le Groupe au 1<sup>er</sup> janvier, Fusetech a réalisé un chiffre d'affaires contributif de 7,9 millions d'euros, pour un résultat net de 0,3 million d'euros. L'écart d'acquisition de Fusetech s'élève à 1,9 million d'euros et a été intégralement affecté au *goodwill*.

En millions d'euros	Actif net à la date d'acquisition	Ajustements de juste valeur	Affectation du prix d'acquisition	Juste valeur de l'actif net
Actifs non courants	1,9	0,9	0,0	2,8
Actifs courants	5,1	0,0	0,0	5,1
Passifs non courants	0,0	(0,9)	0,0	(0,9)
Passifs courants	(1,0)	0,0	0,0	(1,0)
<b>Actif Net</b>	<b>6,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>6,0</b>
<b>Goodwill</b>				<b>1,9</b>
Participations ne donnant pas le contrôle				0,0
<b>Contrepartie transférée</b>				<b>7,9</b>

Le Groupe a par ailleurs ajusté sur l'exercice le *goodwill* de GAB Neumann de 0,2 million d'euro dans le cadre de l'acquisition de la société réalisée en 2020.

## Note n° 5 Activités destinées à être cédées ou arrêtées

Dans les comptes 2021, il ne subsiste aucun impact matériel relatif aux activités destinées à être cédées ou arrêtées des précédents exercices.

## Note n° 6 Goodwill

En millions d'euros	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Valeur nette comptable début de période	256,8	280,6
Acquisitions	2,1	5,1
Dépréciation		(17,0)
Écarts de conversion	10,6	(11,9)
<b>Valeur nette comptable fin de période</b>	<b>269,5</b>	<b>256,8</b>
Valeur brute fin de période	296,5	283,8
Cumul pertes de valeur fin de période	(27,0)	(27,0)

Le détail par unité génératrice de trésorerie est donné dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	31 déc. 2020	Mouvements 2021			31 déc. 2021
	Valeur nette	Acquisition	Écart de conversion	Autres	Valeur nette
<i>Anticorrosion Equipment</i>	37,9	0,2	2,4		40,5
<i>Graphite Specialties</i>	94,3		2,1		96,4
<i>Power Transfer Technologies</i>	11,8		0,4		12,2
<i>Electrical Protection &amp; Control</i>	70,5	1,9	3,6		76,0
<i>Solutions for Power Management</i>	42,3		2,2		44,5
<b>TOTAL</b>	<b>256,8</b>	<b>2,1</b>	<b>10,6</b>	<b>0,0</b>	<b>269,5</b>

Les acquisitions concernent le *goodwill* de Fusetech en EPC et un ajustement du *goodwill* de GAB Neumann en ACE.

Il n'existe pas de *goodwill* en cours d'affectation au 31 décembre 2021.



## Note n° 7 Test de perte de valeur des actifs

Certaines activités du Groupe, principalement dans le pôle *Advanced Materials*, requièrent des actifs corporels importants notamment pour anticiper la demande sur des marchés avec des perspectives de croissance élevées. Ces actifs engendrent des charges fixes importantes dans les coûts de production. Ils peuvent par ailleurs nécessiter des délais de réception et de mise en production parfois longs. Durant cette période, un retournement de conjoncture est possible.

Le Groupe peut être confronté à des risques de surestimation de la croissance sur certains marchés et/ou de retournement de conjoncture qui conduiraient à un taux d'utilisation insuffisant des équipements pour les activités concernées et dégraderaient la marge opérationnelle. Une dégradation durable de cette marge opérationnelle aurait des effets négatifs sur les tests de perte de valeur des actifs.

### 1. Goodwill

Des tests de perte de valeur pour chacune des unités génératrices de trésorerie ont été réalisés à l'occasion de la clôture de l'exercice 2021.

En application de la norme IAS 36, les tests ont été réalisés sur la base de la valeur d'utilité déterminée en appliquant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Les flux de trésorerie à 5 ans basés sur le budget 2022 et des projections pour les 4 exercices suivants validés par le conseil d'administration ;
- Le coût moyen pondéré du capital utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs prend en compte le calcul du bêta du Groupe par les analystes et celui du taux sans risque des obligations OAT à 10 ans. Compte tenu de ces paramètres, d'une prime de risque de marché, d'une prime de taille, le coût moyen du capital après impôts utilisé comme taux pour actualiser les flux futurs a été fixé à 7 % (contre 6,8 % en 2020). Les risques étant reflétés dans les flux de trésorerie de chaque activité, un taux d'actualisation unique a été déterminé pour l'ensemble des UGT. Il n'existe par ailleurs pas d'éléments significatifs permettant de différencier un taux d'actualisation par UGT ;
- Le taux de croissance à l'infini est de 2 % pour les UGT *Power Transfer Technologies* et *Electrical Protection & Control*, de 2,5 % pour les UGT *Anticorrosion Equipment* et *Solutions for Power Management*, et de 3 % pour l'UGT *Graphite Specialties*. Les taux de croissance appliqués aux UGT s'expliquent par l'évolution des activités de ces UGT sur leurs marchés ;
- Le taux d'impôt normatif est de 25 %.

Il est rappelé qu'en 2020, les tests de dépréciation réalisés avaient mis en évidence une perte de valeur de 17 millions d'euros pour l'UGT *Anticorrosion Equipment*, comptabilisée au 31 décembre 2020, expliquée par le fort impact de la crise sanitaire sur les investissements de ses clients dans le domaine de la chimie, sans possibilité réaliste de rebond avant 2023.

Les tests réalisés à la clôture de l'exercice 2021 ont conclu à l'absence de pertes de valeur pour l'ensemble des UGT.

#### Analyse de sensibilité

La sensibilité des tests de perte de valeur a été vérifiée au regard des variations des trois principales hypothèses suivantes :

- augmentation du taux d'actualisation de 1 point ;
- baisse du taux de croissance à l'infini de 1 point ;
- baisse de rentabilité opérationnelle en année terminale de 1 point.

La baisse des valeurs d'utilité consécutive à ces variations d'hypothèses ne remet pas en cause la valorisation des actifs nets, excepté pour l'UGT *Anticorrosion Equipment*, dont la valeur d'utilité serait inférieure à la valeur nette comptable pour les 3 scénarios de sensibilité envisagés.

Un calcul de sensibilité au taux d'actualisation a été réalisé tel que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable. Les taux d'actualisation obtenus sont d'environ :

- 15,4 % pour l'UGT *Power Transfer Technologies* ;
- 9,6 % pour l'UGT *Solutions for Power Management* ;
- 12,6 % pour l'UGT *Electrical Protection & Control* ;
- 12,0 % pour l'UGT *Graphite Specialties* ;
- 7,3 % pour l'UGT *Anticorrosion Equipment*.

Les tests seront de nouveau effectués pour la clôture de l'exercice 2022.

### 2. Perte de valeur sur actifs spécifiques

Le Groupe a revu la valeur recouvrable de ses actifs non courants et n'a pas constaté de pertes de valeur sur l'exercice.

## Note n° 8 Immobilisations corporelles et incorporelles

En millions d'euros	Immobi- lisations incorporelles	Terrains	Constructions	Matériel, installations techniques et autres immobilisations	Immobi- lisations en cours	Droit d'utilisation	Total Immobi- lisations corporelles	TOTAL
<b>Valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>34,2</b>	<b>32,3</b>	<b>78,8</b>	<b>196,0</b>	<b>31,3</b>	<b>50,2</b>	<b>388,6</b>	<b>422,8</b>
Acquisitions d'immobilisations	5,2	0,0	4,3	19,5	34,6	12,1	70,5	75,7
Mises hors service, sorties et dépréciations	(0,2)	0,0	(0,1)	(8,8)	0,0	(0,9)	(9,8)	(10,0)
Amortissements	(4,0)	(0,1)	(5,3)	(33,0)		(11,9)	(50,3)	(54,3)
Écarts de conversion	(0,7)	(0,9)	(3,7)	(9,2)	(2,6)	(2,8)	(19,2)	(19,9)
Variation de périmètre	1,0			2,9	0,2		3,1	4,1
Activités destinées à être cédées / arrêtées							0,0	0,0
Autres mouvements (dont mises en service)	(0,9)	0,8	1,9	19,3	(20,8)	(0,5)	0,7	(0,2)
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2020</b>	<b>34,6</b>	<b>32,1</b>	<b>75,9</b>	<b>186,7</b>	<b>42,7</b>	<b>46,2</b>	<b>383,6</b>	<b>418,2</b>
Valeur brute au 31 décembre 2020	102,1	35,0	170,7	747,7	45,0	70,1	1 068,5	1 170,6
Cumul des amortissements au 31 décembre 2020	(55,3)	(1,7)	(94,8)	(537,4)	0,0	(23,0)	(656,9)	(712,2)
Cumul des pertes de valeur au 31 décembre 2020	(12,2)	(1,2)	0,0	(23,6)	(2,3)	(0,9)	(28,0)	(40,2)
<b>Valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>34,6</b>	<b>32,1</b>	<b>75,9</b>	<b>186,7</b>	<b>42,7</b>	<b>46,2</b>	<b>383,6</b>	<b>418,2</b>
Acquisitions d'immobilisations	5,5	0,0	3,7	16,4	67,1	14,0	101,1	106,7
Mises hors service, sorties et dépréciations	(0,1)	(0,1)	(0,2)	0,4	0,0		0,1	0,0
Amortissements	(4,0)	(0,0)	(5,6)	(34,8)		(11,7)	(52,1)	(56,2)
Écarts de conversion	0,6	0,7	4,5	12,0	4,0	2,3	23,4	24,0
Variation de périmètre	0,0	0,0	0,4	1,0	0,5	0,9	2,8	2,8
Activités destinées à être cédées / arrêtées							0,0	0,0
Autres mouvements (dont mises en service)	2,1	0,5	5,2	26,6	(35,1)	0,0	(2,8)	(0,7)
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2021</b>	<b>38,8</b>	<b>33,2</b>	<b>83,8</b>	<b>208,2</b>	<b>79,2</b>	<b>51,6</b>	<b>456,0</b>	<b>494,8</b>
<b>Valeur brute au 31 décembre 2021</b>	<b>110,4</b>	<b>36,2</b>	<b>184,5</b>	<b>802,6</b>	<b>81,5</b>	<b>87,3</b>	<b>1 192,0</b>	<b>1 302,3</b>
<b>Cumul des amortissements au 31 décembre 2021</b>	<b>(59,3)</b>	<b>(1,7)</b>	<b>(100,4)</b>	<b>(572,2)</b>	<b>0,0</b>	<b>(34,7)</b>	<b>(709,0)</b>	<b>(768,4)</b>
<b>Cumul des pertes de valeur au 31 décembre 2021</b>	<b>(12,3)</b>	<b>(1,3)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(22,2)</b>	<b>(2,3)</b>	<b>(0,9)</b>	<b>(26,9)</b>	<b>(39,2)</b>

Le principal contributeur à la variation des immobilisations en cours est Mersen USA GSTN Corp. (acquisitions et mises en service d'immobilisations dans le cadre du démarrage de l'activité du site industriel de Columbia).

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Concernant les frais de développement, une immobilisation incorporelle résultant du

développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) est comptabilisée si, et seulement si, le Groupe peut démontrer que ces développements remplissent les critères de la norme.

Au 31 décembre 2021, les frais de développement capitalisés par le Groupe sur la période concernent essentiellement le plan de digitalisation et de modernisation des systèmes d'information.

## Note n° 9 Titres de participation

En fin d'exercice, les participations non consolidées détenues par les sociétés intégrées représentent :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Valeur brute comptable	7,5	9,8
Ajustement de juste valeur par « autres éléments du résultat global »	(5,5)	(6,3)
<b>TOTAL</b>	<b>2,0</b>	<b>3,5</b>

Les principales participations sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>			Juste valeur des participations
Raison sociale	% détenu	Valeur brute	
Mersen Argentina	98 %	4,3	0,1
Caly Technologies	49 %	1,0	0,0
Mersen Chile Ltd	100 %	0,6	0,2
Autres participations		1,6	1,7
<b>TOTAL</b>		<b>7,5</b>	<b>2,0</b>

## Note n° 10 Stocks

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Matières premières et autres approvisionnements	106,9	92,4
Produits en cours de production	69,0	53,0
Produits finis	66,0	56,5
<b>Valeur comptable des stocks</b>	<b>241,9</b>	<b>201,9</b>
Pertes de valeur	(23,8)	(20,8)
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE DES STOCKS</b>	<b>218,2</b>	<b>181,1</b>

Les stocks nets sont en hausse de 37,1 millions d'euros au 31 décembre 2021, incluant 3,1 millions d'euros d'effet de périmètre, et 9,3 millions d'euros d'effet de change. A périmètre et taux de change constants, les stocks sont en hausse de 24,7 millions d'euros (+13,6 %).

## Note n° 11 Clients et comptes rattachés

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Créances clients brutes	150,2	133,3
Pertes de valeur	(6,6)	(5,1)
Actif de contrat	6,2	6,9
<b>Clients et comptes rattachés nets</b>	<b>149,8</b>	<b>135,1</b>

Les clients nets sont en augmentation de 14,7 millions d'euros au 31 décembre 2021 dont 5,9 millions d'euros sont dus à des effets de change et 1,6 millions d'euros aux entrées de périmètre ; à périmètre et taux de change constants, les clients sont en hausse de 7,2 millions d'euros (+5,4 %).

Un contrat de factoring a été mis en place en 2009 et concerne la cession des créances clients de nos principales filiales françaises.

Ce contrat (voir note n°3) prévoit un encours maximum de 20,0 millions d'euros. Au 31 décembre 2021, l'utilisation était de 11,0 millions d'euros, contre 11,8 millions d'euros à fin 2020.

Fin 2021, les retards de paiement incluant les créances cédées au factor représentent 12,8 % des comptes clients avant avances clients contre 14,8 % fin 2020.

Les retards de paiement supérieurs à 15 jours s'élèvent à environ 2,8 %.

Les antériorités des créances clients au 31 décembre sont les suivantes :

En millions d'euros	31 déc. 2021		31 déc. 2020	
	Brut	Dépréciation	Brut	Dépréciation
Créances non échues	129,6	(2,4)	111,8	(1,5)
Créances échues 0 à 30 jours	11,5	(0,6)	10,5	(0,1)
Créances échues 31 à 120 jours	4,4	(0,8)	6,3	(0,5)
Créances échues 121 jours à 1 an	3,0	(1,2)	2,5	(0,8)
Créances échues supérieures à 1 an	1,7	(1,6)	2,2	(2,2)
<b>CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS NETS</b>	<b>150,2</b>	<b>(6,6)</b>	<b>133,3</b>	<b>(5,1)</b>

Les mouvements concernant les pertes de valeur sur les créances clients sont les suivants :

En millions d'euros	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Pertes de valeur au 1 <sup>er</sup> janvier	(5,1)	(4,7)
Dotations / reprise annuelle	(1,6)	(0,4)
<b>PERTES DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>(6,6)</b>	<b>(5,1)</b>

Les provisions sur créances sont fondées sur les pertes attendues.

## Note n° 12 Capitaux propres

En nombre d'actions (sauf mention contraire)	Actions ordinaires
Nombre d'actions au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	20 864 064
Augmentation / réduction de capital (en millions d'euros)	(0,1)
Nombre d'actions au 31 décembre 2021	20 821 207
Nombre d'actions émises et entièrement libérées sur la période	67 037
Nombre d'actions auto-détenues annulées	109 894
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	
Valeur nominale de l'action (en euros)	2
Actions de l'entité détenues par elle-même ou par ses filiales ou entités associées	33 954

Au 31 décembre 2021, le capital social est fixé à 41 642 414 €, divisé en 20 821 207 actions, dont 20 820 470 actions de catégorie A qui sont des actions ordinaires, et 737 actions de catégorie E qui sont des actions de préférence, de 2 euros de valeur nominale chacune.

Le nombre de droits de vote théorique est de 23 435 363, les titres auto-détenus étant dépourvus de droits de vote. Depuis le 3 avril 2016, le droit de vote double est attaché à toutes actions remplissant cumulativement les deux conditions suivantes : i) être inscrites au nominatif depuis au moins deux ans, et ii) être entièrement libérées.

A notre connaissance, la répartition du capital au 31 décembre 2021 était la suivante :

■ Institutionnels français :	43,3 %
■ Institutionnels autres pays :	42,6 %
■ Actionnaires individuels :	12,4 %
■ Actionnaires salariés :	1,6 %
■ Auto-détention :	0,1 %

## Franchissement de seuils

En 2021, certains actionnaires ont notifié les franchissements de seuils suivants :

### ACF I Investissement (Ardian)

- Entre le 12 et le 21 janvier 2021 : ACF I Investissement (Ardian) a procédé à quatre déclarations de franchissements de seuils à la baisse. Au 21 janvier, il déclarait détenir 409 899 titres, soit 1,97 % du capital et 1,75 % des droits de vote.
- 5 février, ACF I Investissement informait avoir vendu la totalité de ses actions Mersen.

### BlackRock

- Entre le 5 janvier et le 15 février 2021 : BlackRock a procédé à dix-sept déclarations de franchissements de seuils à la hausse ou à la baisse de 2 % du capital. Le 22 mars, il a déclaré détenir 451 312 titres, soit 2,16 % du capital et 1,93 % des droits de vote.
- Entre le 2 juillet et le 30 août, BlackRock a procédé à quatorze déclarations de franchissements de seuils à la hausse ou à la baisse de 2 % du capital. Le 30 août, il a déclaré détenir 417 882 titres, soit 2,01 % du capital et 1,78 % des droits de vote.

### Caisse des Dépôts et Consignations / Bpifrance Participations

- 13 janvier : le Groupe Caisse des Dépôts et Consignations a déclaré avoir franchi passivement à la hausse le seuil des 23 % des droits de vote et détenir directement ou indirectement (CDC Croissance et Bpifrance Participations) 3 262 907 titres soit 15,64 % du capital et 23,50 % des droits de vote.

### Dorval

- 13 juillet : Dorval annonce les franchissements de seuils suivants :
  - 12 janvier : à la hausse le seuil statutaire de 1 % du capital et détenir 1,03 % du capital ;
  - 20 mai : à la baisse le seuil statutaire de 1 % du capital et détenir 0,96 % du capital ;
  - 13 juillet : Dorval déclare détenir 0,84 % du capital et 0,75 % des droits de vote.

### Fonds de Réserve pour les Retraites (FRR)

- 9 février : le Fonds de Réserve pour les Retraites déclare avoir franchi à la hausse le seuil statutaire de 1 % des droits de vote et détenir désormais 269 657 titres, soit 1,29 % du capital et 1,15 % des droits de vote.

### Janus Henderson

- 17 novembre : Henderson déclare avoir franchi à la baisse le seuil statutaire de 5 % du capital et détenir désormais 1 033 627 titres, soit 4,96 % du capital et 4,41 % des droits de vote.

### Norges

- 23 mars : Norges déclare avoir franchi à la baisse le seuil statutaire de 4 % du capital et détenir désormais 832 988 titres, soit 3,99 % du capital.

### Sycomore

- 11 février : Sycomore déclare avoir franchi à la hausse le seuil statutaire de 3 % du capital et détenir désormais 629 830 titres, soit 3,02 % du capital et 2,69 % des droits de vote.
- 18 juin : Sycomore déclare avoir franchi à la baisse le seuil statutaire de 3 % du capital et détenir désormais 619 654 titres, soit 2,97 % du capital et 2,63 % des droits de vote.

## Auto-détention

Au 31 décembre 2021, 33 954 actions sont auto-détenues, soit 0,2 % du capital, dont 32 236 dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la Société Exane BNP Paribas.

### Options de souscription, Actions gratuites et Actions de préférence

#### Options de souscription

Le délai d'exercice pour la levée des options de souscription du plan 2014 a expiré le 21 mai 2021 (cf. §2.4 du chapitre 2 du présent URD). Il n'existe plus d'options de souscription d'actions restant à exercer au 31 décembre 2021.

#### Actions gratuites de préférence (programme dirigeants)

- 1 172 actions de préférence de catégorie D (plan 2017) ont été intégralement converties en 2021, donnant lieu à l'attribution aux bénéficiaires d'un nombre total de 29 746 actions ordinaires (sur un montant maximal de 128 920 actions ordinaires)
- 737 actions de préférence de catégorie E (plan 2018) ont été attribuées définitivement et 203 ont été attribuées sous réserve des critères de performances. Au total, cela correspond au maximum à 103 400 actions ordinaires après conversion.

Le nombre d'actions ordinaires total susceptibles d'être attribuées définitivement (plans d'actions de préférence 2018) est de 103 400 dont 75 350 aux membres du Comité exécutif (inclus 8 470 pour le Directeur Général).

#### Actions gratuites de performance (programme dirigeants)

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées définitivement dans le cadre du plan dirigeants 2019 est de 59 000 dont 44 250 pour les membres du comité exécutif (inclus 8 850 pour le Directeur Général).

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées définitivement dans le cadre du plan dirigeants 2021 est de 84 000 dont 63 000 pour les membres du comité exécutif (inclus 12 600 pour le Directeur Général).

#### Actions gratuites (programme non dirigeants)

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées définitivement dans le cadre du plan 2019 est de 84 000.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées définitivement dans le cadre des plans non dirigeants 2021 est de 112 800.

#### Synthèse

Au 31 décembre 2021, le nombre total d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées définitivement, y compris par conversion d'actions de préférence en ordinaires, est de 443 200 actions nouvelles de 2 euros de nominal, représentant 2,1 % du capital actuel.

Il n'existe pas d'autres titres ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ni la Société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques en matière de capital.

Au titre des paiements fondés sur des actions, les plans ont été évalués conformément à IFRS 2. Les caractéristiques et les hypothèses prises en compte pour l'évaluation des plans sont les suivantes :

Caractéristiques / Hypothèses	Plan 2017		Plan 2018		Plan 2019 - Dirigeant Actions gratuites	Plan 2019 Actions gratuites	Plan 2021 - Dirigeant Actions gratuites	Plan 2021 - Actions gratuites - Managers	Plan 2021 - Actions gratuites - Talents
	Plans 2014 Options de souscriptions	Plan 2017 Actions gratuites de préférence	Plan 2018 Actions gratuites	Plan 2018 Actions gratuites de préférence					
Date d'attribution	21/05/2014	18/05/2017	17/05/2018	17/05/2018	17/05/2019	17/05/2019	20/05/2021	20/05/2021	20/05/2021
Date de disponibilité	21/05/2016	18/05/2019/ 18/05/2021	17/05/2021	17/05/2020/ 17/05/2022	17/05/2022	17/05/2022	20/05/2024	20/05/2024	20/05/2024
Date d'expiration	21/05/2021	19/05/2021	18/05/2021	18/05/2022	18/05/2022	18/05/2022	21/05/2024	21/05/2024	21/05/2024
Prix d'exercice ajusté (en euros)	22,69 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Cours de l'action à la date d'attribution ajusté	21,30 €	25,15 €	39,50 €	39,50 €	30,90 €	30,90 €	29,90 €	29,90 €	29,90 €
Durée de vie estimée (en nombre d'années)	4,5	4	3	4	3	3	3	3	3
Volatilité	31,00 %	27,7 %	30,00 %	30,00 %	29,39 %	29,39 %	36,40 %	36,40 %	36,40 %
Dividende par action (% de la valeur de l'action)	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Taux sans risque	0,64 %	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Période d'exercice (en nombre d'années)	5	2 - 4	3	2 - 4	3	3	3	3	3
Durée de blocage (en nombre d'années)	2	2 - 0	3	2 - 0	3	3	3	3	3
Nombre d'options/ actions attribuables ajusté	150 000	128 920	67 050	103 400	59 000	84 000	84 000	100 800	12 000
Taux d'annulation annuel estimé à la clôture	n/a	n/a	n/a	5,00 %	5,00 %	5,00 %	5,00 %	5,00 %	5,00 %
Estimation du % d'actions ou options acquises suite à l'atteinte de la condition de performance	n/a	n/a	n/a	0 %	66 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Estimation à la clôture du nombre d'options ou actions restant à la fin de la période d'acquisition	n/a	n/a	n/a	9 361	38 187	82 376	74 313	89 175	10 616
Valorisation des options/actions (€)	n/a	n/a	n/a	33,53 € - 35,03 €	28,24 €	28,24 €	27,33 € - 16,02 €	27,33 €	27,33 €
Valorisation en % du cours à l'attribution	n/a	n/a	n/a	84,9 % - 88,7 %	91,4 %	91,4 %	91,4 % - 53,6 %	91,4 %	91,4 %

Une charge de 2,0 millions d'euros a été constatée en 2021 au titre des plans en cours (contre 2,1 millions d'euros en 2020).

## Note n° 13 Provisions, passifs éventuels et passifs divers

En millions d'euro	31 déc. 2021		31 déc. 2020	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
- provision pour restructuration	3,0	4,8	4,2	10,3
- provision pour environnement	3,4	1,0	3,5	1,1
- provision pour litiges et autres provisions	6,2	4,6	1,6	6,1
<b>TOTAL</b>	<b>12,6</b>	<b>10,4</b>	<b>9,3</b>	<b>17,5</b>

Courant et non courant	31 déc. 2020	Constitutions / (reprises)	Emplois	Autres	Écart de conversion	31 déc. 2021
- provision pour restructuration	14,5		(6,9)		0,2	7,8
- provision pour environnement	4,6		(0,5)		0,3	4,4
- provision pour litiges et autres charges	7,7	4,2	(1,6)	0,4	0,1	10,8
<b>TOTAL</b>	<b>26,8</b>	<b>4,2</b>	<b>(9,0)</b>	<b>0,4</b>	<b>0,6</b>	<b>23,0</b>

Les provisions s'élèvent à 23,0 millions d'euros au 31 décembre 2021 (contre 26,8 millions d'euros à fin décembre 2020) en diminution de 3,8 millions d'euros principalement liée :

- aux paiements des provisions pour restructuration constituées en 2020 dans le cadre des plans d'adaptation ;
- à la constitution de provisions sur des litiges commerciaux et fiscaux (voir infra).

Les provisions pour environnement incluent notamment la dépollution des sols de Columbia pour 3,4 millions d'euros.

Les provisions pour litiges et autres provisions de 10,8 millions d'euros comprennent des provisions pour litiges et procédures contentieuses à hauteur de 6,6 millions d'euros.

### Concernant les procédures administratives et contentieuses

#### Procédure devant les juridictions administratives en France

En 2013, la SNCF a initié deux actions à l'encontre des sociétés Morgan, SGL, Schunk et Mersen respectivement devant le Tribunal Administratif de Paris et le Tribunal de Commerce de Paris. La SNCF tente d'obtenir réparation d'un prétendu préjudice subi à la suite des pratiques sanctionnées en décembre 2003 par la Commission Européenne dans le domaine des balais pour moteurs électriques et des produits pour applications mécaniques. En 2014, le Tribunal Administratif de Paris a rejeté l'ensemble des demandes de la SNCF, qui a fait appel de cette décision. La Cour Administrative d'Appel de Paris a, par décision du 13 juin 2019, annulé le jugement du Tribunal administratif de 2014 ; elle a décidé de surseoir à statuer et ordonné avant dire droit une expertise contradictoire pour établir le montant du préjudice qui aurait été subi par la SNCF.

Mersen et les autres défenderesses, qui contestent cette décision, avaient formé un pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat. Le 12 octobre 2020, ce dernier a rejeté l'essentiel des moyens de cassation.

L'expert judiciaire a rendu son rapport en juillet 2020, la procédure est toujours pendante devant la Cour Administrative d'Appel. Le Groupe a constitué une provision pour le risque qu'il estime encourir au titre de ces procédures.

#### Procédure pénale en France

La procédure pénale initiée à la suite du tragique accident survenu le 7 avril 2010 sur le site de Mersen à Gennevilliers est toujours en cours. Le 22 décembre 2019 puis, après régularisation, le 25 mars 2021, le Juge d'instruction a rendu une ordonnance de non-lieu partiel et a renvoyé le dirigeant de l'époque ainsi qu'une filiale de Mersen située à Gennevilliers (« la Société ») devant le Tribunal correctionnel. Par jugement en date du 5 juillet 2021, le Tribunal Correctionnel de Nanterre a reconnu la Société et son dirigeant de l'époque coupables d'homicide et blessures involontaires et les a condamnés respectivement à 150 000 euros d'amende et 6 mois de prison avec sursis. Après avoir interjeté appel à titre conservatoire, la Société et son dirigeant de l'époque se sont désistés de leurs appels respectifs – ce désistement devrait être prochainement acté par la Cour d'appel de Versailles.

#### Investigation par l'autorité de concurrence en Inde

En juillet 2019, l'autorité de concurrence indienne (« l'Autorité ») a diligenté une investigation dans les locaux de Mersen (India) Private Limited, filiale de Mersen, sur le fondement d'allégations de certaines pratiques anti-concurrentielles dans le domaine de la fourniture de balais pour le marché ferroviaire sur la période 2010-2014. Mersen India, qui contestait ces allégations, a pleinement coopéré avec l'Autorité et a fourni toutes les informations requises. Dans son rapport daté du 27 avril 2021, le directeur général de l'Autorité a conclu qu'aucune infraction n'a eu lieu au cours de la période 2010-2014 mais a soulevé des questions concernant la période ultérieure 2015-2019.

Dans son ordonnance du 1<sup>er</sup> novembre 2021, l'Autorité a estimé que Mersen India et un concurrent ont enfreint les dispositions de la loi sur la concurrence au cours de la période 2015-2019. Toutefois, compte tenu d'un certain nombre de circonstances atténuantes (notamment les pertes commerciales subies par les deux entreprises sur les ventes du produit en question et leur comportement coopératif au cours de l'enquête), l'Autorité a décidé de ne pas imposer de sanction pécuniaire.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui soit en suspens ou dont il soit menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

## Concernant les procédures fiscales et de douanes

Le Groupe fait l'objet de contrôles fiscaux ou douaniers réguliers réalisés par les autorités fiscales / douanières des pays dans lesquels il est présent. Historiquement, les redressements comptabilisés à la suite de contrôles fiscaux ou douaniers ont été d'un montant peu significatif. Les risques les plus matériels concernent Mersen do Brasil, Mersen Maroc, et Mersen India Pvt.

Les montants ci-après sont indiqués y compris les intérêts.

### Procédures concernant Mersen do Brasil

Mersen do Brasil conteste à des stades différemment avancés diverses rectifications pratiquées par les autorités brésiliennes en matière sociale, fiscale et douanière. En particulier, les autorités brésiliennes allèguent des retards de déclaration et des erreurs dans les bases d'imposition ou dans les codes douaniers utilisés. Les conséquences financières potentielles s'élèvent au total à 31 millions de reals brésiliens soit environ 5 millions d'euros dont une partie est provisionnée, à hauteur du seul risque considéré élevé de devoir payer.

### Procédures concernant Mersen Maroc

En juin 2021, Mersen Maroc a reçu un avis de vérification. A l'issue de cette procédure, la société a reçu une lettre de notification en date du 17 décembre 2021 faisant état de redressements pour un montant total d'environ 39 millions de dirhams marocains, soit environ 3,7 millions d'euros. Les autorités fiscales marocaines

remettent principalement en cause les pertes réalisées par la société sur certains marchés au cours des exercices 2016 à 2020. Mersen Maroc conteste l'intégralité des redressements notifiés. Une provision a été constituée à hauteur du seul risque considéré élevé de devoir payer.

### Procédures concernant Mersen India Pvt

Mersen India Pvt fait l'objet de contrôles annuels de ses déclarations d'impôt et encourt, à la date du présent document, un risque global de 88 mille euros. Ce risque est lié à la remise en cause partielle de la déductibilité fiscale de certaines charges intra-groupe au titre des années 2011, 2012, 2013, 2014, 2017 et 2018. Le litige est pendant devant les Tribunaux ou les Commissions de résolution des litiges. Un risque de 138 mille euros est par ailleurs encouru en matière de droits de douane (années 2011, 2014, 2016 et 2020), certains codes douaniers à l'importation utilisés par Mersen India Pvt étant remis en cause par l'administration douanière locale. Ce litige est pendant en second appel.

A la date du présent document, il n'y a pas d'évolution sur ces procédures.

## Passifs divers

Les passifs divers figurant au bilan (7,3 millions d'euros au 31 décembre 2021) comprennent pour l'essentiel des dettes sur immobilisations corporelles.

## Note n° 14 Avantages du personnel

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'obligation d'effectuer des versements supplémentaires en sus des cotisations déjà versées à un fonds, si ce dernier n'a pas suffisamment d'actifs pour servir les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Pour ces régimes, les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les principaux plans de retraite du groupe Mersen constituent des régimes à prestations définies et sont situés aux États-Unis (49 % des engagements), au Royaume-Uni (21 % des engagements), en France (13 % des engagements) et en Allemagne (8 % des engagements).

Aux États-Unis, il existe deux plans de pensions :

- le « *hourly plan* » dédié au personnel d'atelier,
- le « *salaried plan* » dédié au personnel de bureau et fermé aux nouveaux entrants en 2011 car remplacé par un plan à cotisations définies. Ce plan a été complètement fermé courant 2015. Les personnels sont maintenant couverts par le plan à cotisations définies.

Ces deux plans sont financés par des contributions calculées sur la valeur de l'engagement et versées selon un plan de financement sur 7 ans. Le taux de couverture du fonds par des actifs évalué en normes locales est de 98,7 % pour le *salaried plan*. Le *hourly plan* est couvert par les actifs à hauteur de 106,6 %.

Au Royaume-Uni, il existe un plan de pension fermé aux nouveaux entrants en 2006. Selon les règles locales, et utilisant des hypothèses conservatrices, le plan est totalement couvert par la valeur des actifs. Les contributions sont versées selon un échéancier défini avec les *trustees*.

Ces fonds de pensions constituent des entités juridiquement distinctes du Groupe. Les organes d'administration des fonds sont composés de représentants du personnel, de pensionnaires et d'administrateurs indépendants. Ils ont l'obligation légale d'agir dans le meilleur intérêt des participants au régime et sont responsables de certaines politiques relatives au fonds (politique d'investissement, de cotisation et d'indexation).

En France, les régimes à prestations définies sont principalement constitués des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail. Ces régimes ne sont pas financés.

En Allemagne, il existe 2 régimes de pension fermés aux nouveaux entrants et non financés.

Les engagements du Groupe ont été évalués, au 31 décembre 2021, avec l'aide d'actuaire indépendants et en application d'IAS 19.



Les taux utilisés pour les principaux pays sont résumés ci-dessous :

2021	Hypothèse de taux d'actualisation	Hypothèse de taux moyen d'augmentation des salaires	Hypothèse de taux d'inflation
France	0,90 %	entre 1 % et 4,75 % selon l'âge	1,8 %
Allemagne	0,90 %	2,50 %	1,8 %
États-Unis	2,85 %	Non applicable	Non applicable
Royaume-Uni	1,90 %	3,5 %	3,6 %

2020	Hypothèse de taux d'actualisation	Hypothèse de taux moyen d'augmentation des salaires	Hypothèse de taux d'inflation
France	0,35 %	entre 2 % et 6,25 % selon l'âge	1,8 %
Allemagne	0,35 %	2,50 %	1,8 %
États-Unis	2,5 %	Non applicable	Non applicable
Royaume-Uni	1,35 %	2,9 %	3,2 %

Les hypothèses de mortalité sont basées sur des statistiques et les tables de mortalité publiées.

### Rapprochement entre les actifs et les passifs comptabilisés

	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Dette actuarielle (engagement)	188,4	195,8
Valeur des actifs de couverture	(139,3)	(124,1)
<b>PROVISION AVANT LIMITATION DES ACTIFS</b>	<b>49,1</b>	<b>71,7</b>
Réserve de gestion du surplus		
<b>PROVISION APRÈS LIMITATION DES ACTIFS</b>	<b>49,1</b>	<b>71,7</b>

### Engagements nets du Groupe au 31 décembre par zone géographique

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	31 déc. 2021
Dette actuarielle (engagement)	23,6	14,7	92,7	39,4	18,0	188,4
Valeur des actifs de couverture	(3,3)		(76,4)	(48,8)	(10,8)	(139,3)
<b>MONTANT NET COMPTABILISÉ</b>	<b>20,3</b>	<b>14,7</b>	<b>16,2</b>	<b>(9,4)</b>	<b>7,2</b>	<b>49,1</b>

### Évolution des engagements du Groupe

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>27,2</b>	<b>16,1</b>	<b>89,8</b>	<b>40,0</b>	<b>22,7</b>	<b>195,8</b>
Montants versés	(0,6)	(1,0)	(4,2)	(1,4)	(2,1)	(9,4)
Charges comptabilisées	1,5	0,5	3,5	0,6	0,5	6,5
Écart de change			7,3	2,7	0,7	10,7
Gains et pertes actuariels	(2,2)	(0,8)	(3,6)	(2,5)	(1,0)	(10,2)
Autres mouvements	(2,3)				(2,7)	(5,0)
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>23,6</b>	<b>14,7</b>	<b>92,7</b>	<b>39,4</b>	<b>18,0</b>	<b>188,4</b>

Les « autres mouvements » se rapportent essentiellement :

- en France, à l'effet de l'application de la nouvelle interprétation de l'IFRS IC pour -2,6 millions d'euros, telle que définie dans la note n°2 de la présente annexe ;
- dans les « autres pays », à l'effet de la liquidation du régime à prestations définies de Leclanché Capacitors SARL en Suisse.

## Évolution des actifs de régime

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>0,4</b>	<b>0,0</b>	<b>64,1</b>	<b>46,5</b>	<b>13,1</b>	<b>124,1</b>
Rendement des actifs			1,1	0,6	0,3	2,0
Contribution employeur	2,5		2,1		0,3	4,9
Contribution employés					0,1	0,1
Paieement des prestations			(4,2)	(1,4)	(1,2)	(6,8)
Gains et pertes actuariels			7,7	(0,2)	0,4	7,9
Écart de change			5,7	3,2	0,7	9,6
Autres mouvements	0,3				(2,7)	(2,4)
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>3,3</b>	<b>0,0</b>	<b>76,4</b>	<b>48,8</b>	<b>10,8</b>	<b>139,3</b>

Les actifs de régime couvrent essentiellement les régimes des États-Unis (55 % du total des actifs de régime, composés à 65 % d'actions et à 35 % d'obligations) et ceux du Royaume-Uni (35 % du total des actifs de régime, comprenant 14 % d'actions, 83 % d'obligations d'État et 3 % d'immobilier et de disponibilités).

Les « autres mouvements » se rapportent principalement à l'effet de la liquidation du régime à prestations définies de Leclanché Capacitors SARL en Suisse.

## Charge nette comptabilisée

La charge nette comptabilisée en 2021 au titre de ces dispositifs est de 4,5 millions d'euros contre une charge de 3,5 millions d'euros en 2020 :

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	31/12/2021	31/12/2020
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1,8	0,4	0,8	0,0	1,0	4,0	3,8
Charge d'intérêt		0,1	1,7	0,6	0,5	2,8	3,8
Rendement attendu des actifs de couverture			(1,1)	(0,6)	(0,3)	(2,0)	(2,7)
Coûts administratifs			0,9		0,0	1,0	0,8
<i>Plan amendment / Curtailment / Settlement</i>					(1,0)	(1,0)	(2,0)
Autres mouvements	(0,3)	0,1			(0,1)	(0,3)	(0,2)
<b>TOTAL DE LA CHARGE DE L'EXERCICE</b>	<b>1,5</b>	<b>0,5</b>	<b>2,4</b>	<b>(0,1)</b>	<b>0,2</b>	<b>4,5</b>	<b>3,5</b>

L'augmentation de la charge s'explique essentiellement par la variation des impacts de *curtailment* entre 2020 et 2021. Ces derniers s'élèvent à 1 million d'euros sur l'exercice 2021 et font suite à la liquidation des plans du Groupe en Suisse et au Canada. En 2020, ils s'élevaient à 2 millions d'euros et se rapportaient aux

reprises de provisions dans le cadre du plan d'adaptation et des départs attendus en France et en Suisse.

La variation des écarts actuariels sur la valorisation des engagements et des actifs de couverture se décompose comme suit :

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	31/12/2021	31/12/2020
Ajustements liés aux changements d'hypothèses démographiques			0,3	(0,1)	0,1	0,2	(0,6)
Ajustements liés aux changements d'hypothèses financières	(1,9)	(1,0)	(4,6)	(1,8)	(1,0)	(10,2)	13,0
Ajustements liés à l'expérience sur les engagements	(0,4)	0,1	0,7	(0,6)	(0,1)	(0,2)	(0,4)
Ajustements liés à l'expérience sur les actifs	(0,0)		(7,7)	0,2	(0,4)	(7,9)	(11,3)
<b>ECARTS ACTUARIELS</b>	<b>(2,3)</b>	<b>(0,8)</b>	<b>(11,4)</b>	<b>(2,2)</b>	<b>(1,4)</b>	<b>(18,1)</b>	<b>0,7</b>

## Analyse de sensibilité

Une hausse de 0,5 point des taux d'actualisation entraînerait une diminution de la dette actuarielle de 11,7 millions d'euros.

Une hausse de 0,5 point du taux d'inflation entraînerait une augmentation de la dette de 2,4 millions d'euros.

Ces sensibilités montrent un impact sur l'engagement brut sans prendre en compte un éventuel effet compensatoire sur les actifs.

La répartition par pays des sensibilités est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Impact sur l'engagement en cas de	hausse de 0,5 % du taux d'actualisation	hausse de 0,5 % du taux d'inflation
France	(1,0)	0,0
Allemagne	(0,8)	0,7
Royaume-Uni	(2,8)	1,4
États-Unis	(6,0)	0,0
Autres pays	(1,1)	0,3
<b>TOTAL</b>	<b>(11,7)</b>	<b>2,4</b>

## Note n° 15 Endettement net

Le Groupe n'inclut pas les dettes de location (en application de la norme IFRS 16) dans son endettement financier.

### Structure de l'endettement net total au 31 décembre 2021

En millions d'euros	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Emprunts à long terme et moyen terme	244,5	230,9
Passifs financiers courants <sup>(a)</sup>	7,0	74,2
Comptes courants financiers	0,0	0,2
Concours bancaires courants	25,1	11,6
<b>ENDETTEMENT BRUT TOTAL</b>	<b>276,7</b>	<b>316,9</b>
Actifs financiers courants <sup>(b)</sup>	(34,0)	(26,0)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(49,5)	(110,7)
<b>ENDETTEMENT NET TOTAL</b>	<b>193,2</b>	<b>180,2</b>

(a) Dont 5 millions d'euros d'utilisation du programme de NEU MTN

(b) Dont 33 millions d'euros de drafts bancaires de bonne qualité émis en Chine. Ceux de faible qualité sont classés en autres créances d'exploitation.

L'endettement net total consolidé s'élève fin décembre 2021 à 193,2 millions d'euros, contre 180,2 millions d'euros fin 2020.

L'endettement brut de 276,7 millions d'euros diminue d'environ 40 millions d'euros par rapport à fin 2020, concomitamment à la diminution d'environ 60 millions d'euros de la trésorerie. Mersen avait conservé entre mi-2020 et mi-2021 un volant de trésorerie

significatif de précaution afin de faire face à d'éventuels risques ou aléas liés à la crise sanitaire.

Sur les 276,7 millions d'euros d'endettement brut total, 248,3 millions d'euros proviennent d'utilisation de crédits et emprunts confirmés, le solde étant principalement lié à l'utilisation de lignes non confirmées (découverts bancaires ou autres lignes).

## Endettement net/fonds propres

(En millions d'euros)	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Endettement net total	193,2	180,2
Endettement net/fonds propres <sup>(a)</sup>	0,30	0,33

(a) Calculé selon la méthode des covenants.

L'endettement net représente 30 % des fonds propres à fin décembre 2021, contre 33 % à fin décembre 2020.

## Rapprochement entre les variations de l'endettement net au bilan et le tableau des flux de trésorerie

En millions d'euros	31 déc. 2021	31 déc. 2020
<b>Endettement N-1</b>	<b>180,2</b>	<b>218,2</b>
Flux exploitation courante après impôts	(40,2)	(78,5)
Flux non courants (restructurations, litiges ...)	7,8	6,6
Flux nets des variations de périmètre	9,4	13,6
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles et d'investissement des activités poursuivies</b>	<b>(22,9)</b>	<b>(58,3)</b>
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles et d'investissement des activités cédées ou arrêtées	0,0	0,0
Augmentation / réduction de capital reçue / versée et autres variations des capitaux propres	(1,6)	3,5
Dividendes versés	15,3	0,1
Intérêts payés	6,8	7,4
Paiement des locations	13,6	13,5
Écart de conversion et divers	0,7	(5,6)
Variation de périmètre sans flux de trésorerie sur la période	0,7	1,4
Autres variations	0,4	0,0
<b>ENDETTEMENT FIN N</b>	<b>193,2</b>	<b>180,2</b>

### Covenants financiers au 31 décembre 2021

Au titre de ses différents emprunts confirmés Groupe et Chine, Mersen doit respecter un certain nombre d'obligations, usuelles dans ces types de contrat parmi lesquels le ratio financier endettement net/EBITDA calculé avant application de la norme IFRS 16. En cas de non-respect de certaines d'entre elles, les banques ou les investisseurs (pour le placement privé américain)

peuvent obliger Mersen à rembourser par anticipation les emprunts concernés. Par le biais des clauses de défauts croisés, le remboursement anticipé sur un emprunt significatif peut entraîner l'obligation de rembourser d'autres emprunts.

Mersen doit respecter les covenants financiers suivants au 30 juin et au 31 décembre de chaque année :

#### Covenants financiers<sup>(a)</sup> (comptes consolidés)

	Endettement net/EBITDA <sup>(b)</sup>			Endettement net/fonds propres		
	Ratio	déc. 21	déc. 20	Ratio	déc. 21	déc. 20
Emprunts confirmés						
Placement privé américain						
Crédit syndiqué Groupe	< 3,5	1,42	1,65	< 1,3	0,30	0,33
Crédit confirmés Chine						

(a) Méthode de calcul des covenants : conformément aux règles comptables, l'endettement net figurant dans les comptes utilise les cours de clôture pour calculer la contre-valeur en euros des dettes en monnaies étrangères. L'endettement net doit être recalculé au cours moyen euro/USD de la période en cas d'écart de plus de 5 % entre le cours moyen et le cours de clôture. Pour le calcul des covenants au 30 juin et 31 décembre, l'Ebitda ou excédent brut d'exploitation est par convention la somme des deux dernières périodes consécutives de 6 mois.

(b) EBITDA avant application de la norme IFRS16.

Le taux d'intérêt du placement privé allemand (« *Schuldschein* ») est indexé au ratio d'Endettement net/EBITDA (<3,5). Son dépassement n'entraîne pas un cas de défaut mais une augmentation de la marge applicable.

Le Groupe respecte l'ensemble de ses covenants.

Il n'existe pas d'emprunt ni de dette de montant significatif couverts par des sûretés réelles ou par des tiers au 31 décembre 2021.

## Répartition de l'endettement brut total par devises au 31 décembre 2021

L'endettement brut total au 31 décembre 2021 s'établit à 276,7 millions d'euros et se ventile par devises de la manière suivante :

(En devises)	%
EUR	60,5
USD	29,4
GBP	9,3
Autres	0,8

S'agissant de la dette nette, la part de la dette libellée en dollar US est de 39,3 %

## Ventilation par devise des tirages sur lignes de crédit et emprunts confirmés à long et moyen terme y compris la part à court terme au 31 décembre 2021

Les créances et dettes liées à l'exploitation ont toutes une durée inférieure à un an ; la ventilation des dettes financières par échéance est donnée ci-dessous.

(En millions d'euros)	Total	< 1 an	> 1 et < 5 ans	> 5 ans
Emprunts en USD	53,0	0,0	0,0	53,0
Emprunts en EUR	195,0	5,0	150,0	40,0
Emprunts en GBP	0,4	0,3	0,1	0,0
Emprunts en RMB	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>248,4</b>	<b>5,3</b>	<b>150,1</b>	<b>93,0</b>
Amortissement coût d'émission au TEG <sup>(a)</sup>	(0,9)			
Valorisation dérivés taux	0,0			
<b>TOTAL</b>	<b>247,5</b>			

(a) Taux effectif global.

Sur les 150,1 millions d'euros dont l'échéance est comprise entre 1 et 5 ans, 150 millions ont une maturité comprise entre 3 ans et 5 ans au 31 décembre 2021.

(En millions d'euros)	Total	Dont échéance < 5 ans	Dont échéance > 5 ans
Dettes financières	276,7	183,7	93,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(49,5)	(49,5)	0,0
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>227,2</b>	<b>134,2</b>	<b>93,0</b>
Dettes à taux fixe*	211,3	118,3	93,0
<b>Position nette après gestion</b>	<b>15,9</b>	<b>15,9</b>	<b>0,0</b>

\* y compris CAP de taux d'intérêts d'un montant nominal de 25 millions d'euros.

L'endettement net total au 31 décembre 2021 se ventile de la manière suivante :

Type de taux	%
Fixe	93,0
Variable	7,0

À endettement et change constant par rapport au 31 décembre 2021 et tenant compte des swaps en portefeuille, une augmentation de 100 points de base des taux variables augmenterait les charges financières annuelles de 0,2 million d'euros environ.

Cet impact est en majorité lié à l'endettement en euro, l'endettement en dollar US étant principalement à taux fixe.

## Note n° 16 Droits d'utilisation et dette de loyer

Le Groupe est preneur à bail de biens immobiliers (bureaux, usines et entrepôts) qui, en valeur, représentent l'essentiel de sa dette locative. En nombre, les contrats de location portent toutefois principalement sur des contrats mobiliers (véhicules et

chariots élévateurs notamment). A fin décembre 2021, le droit d'utilisation représenté par ces actifs loués est reconnu au bilan pour un montant de 51,6 millions d'euros.

Actif de droits d'utilisation	Terrains et bâtiments	Autres	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	45,3	4,9	50,2
Charge d'amortissement et de dépréciation sur l'exercice	(9,4)	(3,4)	(12,8)
Ajout ou modification à l'actif «Droit d'utilisation»	7,1	4,5	11,6
Ecarts de conversion	(2,4)	(0,4)	(2,8)
<b>SOLDE AU 31 DECEMBRE 2020</b>	<b>40,6</b>	<b>5,6</b>	<b>46,2</b>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	40,6	5,6	46,2
Charge d'amortissement et de dépréciation sur l'exercice	(8,7)	(3,1)	(11,7)
Ajout ou modification à l'actif «Droit d'utilisation»	11,9	2,9	14,9
Ecarts de conversion	2,1	0,1	2,3
<b>SOLDE AU 31 DECEMBRE 2021</b>	<b>46,0</b>	<b>5,6</b>	<b>51,6</b>

A fin décembre 2021, l'obligation locative au titre des actifs loués est reconnue au bilan pour un montant de 52,6 millions d'euros, incluant 40,0 millions d'euros exigibles à plus d'un an, et 12,6 millions d'euros exigibles à moins d'un an.

Echéance des dettes de loyer	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Dette de loyer non courante	40,0	32,7
Dette de loyer courante	12,6	13,9
<b>Total des dettes de loyers</b>	<b>52,6</b>	<b>46,6</b>

Sur l'année 2021, les paiements des locations sont de 13,6 millions d'euros et la composante financière reconnue en résultat financier s'élève à 2,5 millions d'euros.

Evolution des dettes de loyer sur la période	
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	48,1
Obligation générée par l'ajout ou la modification à l'actif «Droit d'utilisation»	12,1
Paiement des locations sur la période	(13,5)
Composante financière des obligations locatives	2,7
Ecart de conversion	(2,8)
<b>SOLDE AU 31 DECEMBRE 2020</b>	<b>46,6</b>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	46,6
Obligation générée par l'ajout ou la modification à l'actif «Droit d'utilisation»	14,9
Paiement des locations sur la période	(13,6)
Composante financière des obligations locatives	2,5
Ecart de conversion	2,2
<b>SOLDE AU 31 DECEMBRE 2021</b>	<b>52,6</b>

Montants comptabilisés en résultat net	2021	2020
Dotations aux amortissements et dépréciations de la période	(11,7)	(12,8)
Composante financière des obligations locatives	(2,5)	(2,7)

En 2020, les dotations aux amortissements et dépréciations s'élevaient à 12,8 millions d'euros dont 11,9 millions d'euros d'amortissements et 0,9 million d'euros de dépréciations. En 2021, ce total s'élève à 11,7 millions d'euros et n'est constitué que de charges d'amortissements.

Au 31 décembre 2021, le Groupe détient des contrats de location à court terme ou de faible valeur ne rentrant pas dans le champ d'application de la norme IFRS 16. Ces contrats de location concernent principalement des actifs de faible valeur. Les loyers futurs minimaux relatifs à ces engagements ne sont pas matériels au 31 décembre 2021.

## Note n° 17 Justes valeurs des instruments financiers

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des actifs et passifs financiers et leur valeur comptable au bilan ainsi que leur niveau dans la hiérarchie de juste valeur pour les instruments évalués en juste valeur. Ils ne comprennent pas d'information

quant à la juste valeur des actifs et passifs financiers évalués à la valeur comptable, dans la mesure où celle-ci correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

31/12/2021	Valeur comptable						Juste valeur			
	Note	Juste valeur -instruments de couverture	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Actifs financiers au coût amorti	Autres passifs financiers	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
<b>Actifs financiers évalués à la juste valeur</b>										
Titres de participation non cotés	9		2,0			2,0			2,0	2,0
Dérivés actifs courants et non courants	3	2,3				2,3		2,3		2,3
		<b>2,3</b>	<b>2,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>4,3</b>	<b>0,0</b>	<b>2,3</b>	<b>2,0</b>	<b>4,3</b>
<b>Actifs financiers non évalués à la juste valeur</b>										
Actifs financiers courants et non courants	15			38,0		38,0				
Créances clients	11			143,6		143,6				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15			49,5		49,5				
		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>231,1</b>	<b>0,0</b>	<b>231,1</b>				
<b>Passifs financiers évalués à la juste valeur</b>										
Dérivés passifs courants et non courants	3	(1,3)				(1,3)		(1,3)		(1,3)
		<b>(1,3)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(1,3)</b>	<b>0,0</b>	<b>(1,3)</b>	<b>0,0</b>	<b>(1,3)</b>
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur</b>										
Emprunts bancaires	15				(244,5)	(244,5)		(241,7)		
Comptes courants financiers	15				(0,0)	(0,0)				
Concours bancaires courants	15				(25,1)	(25,1)				
Passifs financiers courants	15				(7,0)	(7,0)				
Dettes fournisseurs					(67,1)	(67,1)				
		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(343,8)</b>	<b>(343,8)</b>				
<b>Valeur comptable par classe</b>		<b>1,0</b>	<b>2,0</b>	<b>231,1</b>	<b>(343,8)</b>	<b>(109,7)</b>				

31/12/2020	Valeur comptable					Juste valeur				
	Note	Juste valeur -instruments de couverture	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Actifs financiers au coût amorti	Autres passifs financiers	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
<b>Actifs financiers évalués à la juste valeur</b>										
Titres de participation non cotés	9		3,5			3,5			3,5	3,5
Dérivés actifs courants et non courants	3	3,4				3,4		3,4		3,4
		<b>3,4</b>	<b>3,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>6,9</b>	<b>0,0</b>	<b>3,4</b>	<b>3,5</b>	<b>6,9</b>
<b>Actifs financiers non évalués à la juste valeur</b>										
Actifs financiers courants et non courants	15			29,7		29,7				
Créances clients	11			128,2		128,2				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15			110,7		110,7				
		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>268,6</b>	<b>0,0</b>	<b>268,6</b>				
<b>Passifs financiers évalués à la juste valeur</b>										
Dérivés passifs courants et non courants	3	(0,9)				(0,9)		(0,9)		(0,9)
		<b>(0,9)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(0,9)</b>	<b>0,0</b>	<b>(0,9)</b>	<b>0,0</b>	<b>(0,9)</b>
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur</b>										
Emprunts bancaires	15				(230,9)	(230,9)		(233,6)		
Comptes courants financiers	15				(0,2)	(0,2)				
Concours bancaires courants	15				(11,6)	(11,6)				
Passifs financiers courants	15				(74,2)	(74,2)				
Dettes fournisseurs					(56,1)	(56,1)				
		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(373,0)</b>	<b>(373,0)</b>				
<b>Valeur comptable par classe</b>		<b>2,5</b>	<b>3,5</b>	<b>268,6</b>	<b>(373,0)</b>	<b>(98,4)</b>				

Pour les instruments financiers dérivés (contrats de change à terme et swaps de taux d'intérêt) : la technique d'évaluation utilisée est celle des comparables de marché. La juste valeur

repose sur les cotations des courtiers. Des contrats similaires se négocient sur un marché actif et leur cotation reflète les transactions incluant des instruments similaires.

## Note n° 18 Autres charges et produits non courants

Les autres charges et produits non courants se décomposent de la manière suivante :

En millions d'euros	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Plan d'adaptation	(1,0)	(25,4)
Dépréciation des goodwill ACE		(17,0)
Litiges et autres charges	(2,0)	(5,4)
Frais d'acquisition et coûts de démarrage de site	(1,9)	(2,9)
Plan de compétitivité		(0,7)
<b>TOTAL</b>	<b>(4,9)</b>	<b>(51,4)</b>



A fin 2021, les charges et produits non courants s'établissent à 4,9 millions d'euros et incluent principalement :

- des charges de restructuration complémentaires sur les plans d'adaptation annoncés en 2020 pour 1 million d'euros, principalement liées à la rationalisation de sites de production en Chine ;
- les coûts de démarrage du site de Columbia pour 1,9 million d'euros ;
- des autres charges nettes d'un montant matériel et revêtant un caractère exceptionnel pour 2 millions d'euros relatives principalement à des litiges commerciaux et aux déménagements de trois sites.

A fin 2020, les charges et produits non courants s'établissaient à 51,4 millions d'euros et incluaient principalement :

- les charges du plan d'adaptation pour 25,4 millions d'euros et la dépréciation des *goodwill* de l'UGT ACE pour 17 millions d'euros
- des frais d'acquisition notamment pour GAB Neumann et Americarb ainsi que les coûts de démarrage du site de Columbia pour 2,9 millions d'euros,
- des litiges et autres charges d'un montant matériel et revêtant un caractère exceptionnel pour 5,4 millions d'euros relatifs principalement à des litiges commerciaux et d'autres charges; les montants étant significatifs et exceptionnels,
- des charges nettes de reprises liées aux projets du plan de compétitivité pour 0,7 million d'euros.

Les coûts des plans d'adaptation et de compétitivité ont été valorisés selon un processus formalisé et supervisé par le Comité Exécutif du Groupe.

## Note n° 19 Information sectorielle

### Résultat opérationnel

En millions d'euros	Advanced Materials (AM)		Electrical Power (EP)		Total des activités poursuivies	
	31 déc. 2021	31 déc. 2020	31 déc. 2021	31 déc. 2020	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Ventes externes	507,4	476,4	415,4	370,8	922,8	847,2
Répartition du chiffre d'affaires	55,0 %	56,2 %	45,0 %	43,8 %	100,0 %	100,0 %
<b>Résultat opérationnel courant sectoriel</b>	<b>73,1</b>	<b>57,7</b>	<b>37,7</b>	<b>27,9</b>	<b>110,8</b>	<b>85,6</b>
Dépenses non allouées courantes					(18,2)	(17,0)
<b>Marge opérationnelle courante sectorielle*</b>	<b>14,4 %</b>	<b>12,1 %</b>	<b>9,1 %</b>	<b>7,5 %</b>		
Résultat opérationnel courant des activités poursuivies					92,6	68,6
Marge opérationnelle courante des activités poursuivies					10,0 %	8,1 %
Charges et produits non courants sectoriels	(3,4)	(43,2)	(1,4)	(7,7)	(4,8)	(50,9)
<b>Résultat opérationnel sectoriel</b>	<b>69,6</b>	<b>14,5</b>	<b>36,3</b>	<b>20,2</b>	<b>106,0</b>	<b>34,7</b>
Marge opérationnelle sectorielle*	13,7 %	3,0 %	8,7 %	5,4 %		
Marge EBITDA <sup>(1)</sup>	21,9 %	19,8 %	13,1 %	11,9 %	16,1 %	14,5 %
					Dépenses non allouées non courantes	(0,1)
					<b>Résultat opérationnel des activités poursuivies</b>	<b>87,7</b>
					Marge opérationnelle des activités poursuivies	9,5 %
					Résultat financier	(10,7)
					Impôts courants et différés	(18,6)
					<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>58,4</b>
						<b>(8,8)</b>

\* Marge opérationnelle sectorielle = résultat opérationnel / ventes externes sectorielles.

(1) L'EBITDA du Groupe correspond au solde « résultat opérationnel courant sectoriel » auquel s'ajoute la dotation aux amortissements sectoriels

## Évolution et répartition du chiffre d'affaires par zone géographique de ventes

En millions d'euros	31 déc. 2021	%	31 déc. 2020	%
France	67,6	7 %	62,7	7 %
Europe hors France	249,7	27 %	223,9	27 %
Amérique du Nord	298,3	33 %	281,3	33 %
Asie Pacifique	276,2	30 %	253,6	30 %
Reste du monde	31,1	3 %	25,7	3 %
<b>TOTAL</b>	<b>922,8</b>	<b>100 %</b>	<b>847,2</b>	<b>100 %</b>

Il n'existe pas de client représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe. Le premier client représente 3,8 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Les activités du Groupe ne sont pas soumises à des effets de saisonnalité notable.

## Actifs sectoriels

En millions d'euros	AM	EP	31 déc. 2021
Immobilisations nettes	545,2	225,2	770,3
Stocks	144,1	74,0	218,2
Clients et comptes rattachés	81,6	62,0	143,6
Actifs de contrat	6,2		6,2
Autres créances d'exploitation	20,5	6,9	27,4
<b>TOTAL DES ACTIFS SECTORIELS</b>	<b>797,7</b>	<b>368,1</b>	<b>1 165,8</b>
Impôts différés actifs			27,9
Impôts courants part long terme			9,5
Impôts courants court terme			2,7
Autres actifs courants			0,0
Actifs financiers courants			34,0
Dérivés courants			2,3
Actifs financiers de placement			0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie			49,5
Actifs détenus en vue de leur cession / arrêt			0,0
<b>TOTAL DES ACTIFS NON ALLOUÉS</b>			<b>125,9</b>
<b>TOTAL</b>			<b>1 291,7</b>

## Passifs sectoriels

En millions d'euros	AM	EP	31 déc. 2021
Fournisseurs et acomptes payés	35,4	31,7	67,1
Passifs de contrat	27,5	1,0	28,5
Autres passifs d'exploitation et passifs divers	79,4	40,7	120,1
Provisions non courantes et courantes	19,5	3,5	23,0
Avantages du personnel	36,9	12,2	49,1
<b>TOTAL DES PASSIFS SECTORIELS</b>	<b>198,7</b>	<b>89,1</b>	<b>287,8</b>
Impôts différés passifs			37,2
Emprunt à long et moyen terme			244,5
Dettes de loyer non courante			40,0
Dérivés non courants			0,0
Dettes de loyer courante			12,6
Impôts courants court terme			4,6
Autres passifs financiers courants			7,0
Dérivés courants			1,3
Comptes courants financiers			0,0
Concours bancaires courants			25,1
Passifs associés aux actifs détenus en vue de leur cession / arrêt			0,2
<b>TOTAL DES PASSIFS NON ALLOUÉS</b>			<b>372,5</b>
<b>TOTAL</b>			<b>660,3</b>

## Note n° 20 Charges de personnel et effectifs

Les frais de personnel du Groupe (incluant charges sociales, provisions pour retraite et indemnités de départ) s'élèvent à 296,3 millions d'euros en 2021 contre 277,6 millions d'euros en 2020.

A périmètre et change constants, ils sont en hausse de 5,7% (incluant les économies liées au plan d'adaptation) sous l'effet des nouvelles embauches, de l'inflation salariale et de la hausse des bonus, ainsi que de la non-reconduction des mesures de chômage partiel dont le groupe a bénéficié en 2020.

### Effectif fin de période des sociétés consolidées par zone géographique

Zone géographique	31 déc. 2021	%	31 déc. 2020	%
France	1 316	19 %	1 340	21 %
Europe hors France	1 348	19 %	1 037	16 %
Amérique du Nord y compris Mexique	2 153	31 %	1 950	30 %
Asie	1 632	24 %	1 585	25 %
Reste du monde	519	7 %	522	8 %
<b>TOTAL</b>	<b>6 968</b>	<b>100 %</b>	<b>6 434</b>	<b>100 %</b>

Les effectifs augmentent de 534 personnes dont :

- un effet de périmètre lié à l'acquisition de Fusetech (Hongrie) (328 personnes à fin décembre 2021);

- une hausse des effectifs de 206 personnes à périmètre constant, principalement en Amérique du Nord.

### Effectif fin de période des sociétés consolidées par catégorie

Catégories	31 déc. 2021	%	31 déc. 2020	%
Ingénieurs et cadres	1 546	22 %	1 525	24 %
Technicien(ne)s et agents de maîtrise	1 511	22 %	1 384	21 %
Employé(e)s	231	3 %	236	4 %
Ouvriers / ouvrières	3 680	53 %	3 289	51 %
<b>TOTAL</b>	<b>6 968</b>	<b>100 %</b>	<b>6 434</b>	<b>100 %</b>

## Note n° 21 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel détaillé en charges et produits par nature est présenté ci-dessous :

En millions d'euros	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Chiffre d'affaires production	889,6	816,7
Chiffre d'affaires négoce	33,2	30,5
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL</b>	<b>922,8</b>	<b>847,2</b>
Autres revenus	5,5	5,7
Coûts des produits négoce	(23,3)	(21,4)
Coûts des matières premières	(240,6)	(227,8)
Charges sur autres revenus	(3,2)	(3,2)
Coûts de fabrication	(164,8)	(154,0)
Salaires, intéressement, participation	(296,3)	(277,6)
Autres charges	(52,3)	(51,9)
Éléments financiers du résultat opérationnel	(1,7)	(2,6)
Amortissements	(54,7)	(52,9)
Pertes de valeur et provisions	(3,2)	(43,2)
Résultat de cession d'immobilisations	(0,5)	(1,1)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>87,7</b>	<b>17,2</b>

Les pertes de valeurs et provisions incluaient en 2020 les charges liées au plan d'adaptation (les provisions de coûts pour 17,5 millions d'euros, les dépréciations d'actifs pour 7,3 millions

d'euros), ainsi que la dépréciation des *goodwill* de l'UGT ACE pour 17 millions d'euros.

Les provisions sont précisées en note n°13.

## Note n° 22 Résultat financier

En millions d'euros	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	(0,3)	(0,3)
Intérêts sur la dette	(5,6)	(5,9)
Charges financières CT	(0,9)	(1,5)
Commission sur dette	(0,5)	(0,5)
Quote-part non-efficace des couvertures de taux	(0,1)	(0,1)
Composante financière des obligations locatives	(2,5)	(2,7)
Intérêts financiers nets sur avantages du personnel	(0,8)	(1,0)
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(10,7)</b>	<b>(12,0)</b>

Le résultat financier ci-dessus n'inclut pas les éléments suivants, qui résultent d'actifs et passifs qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du résultat net :

### Comptabilisés directement en capitaux propres

En millions d'euros	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Var. de juste valeur des instruments de couverture de change	(0,3)	(0,1)
Var. de juste valeur des instruments de couverture de taux	0,1	0,1
Var. de juste valeur des instruments de couverture de matières	(0,9)	1,4
Impôts sur les variations comptabilisées en capitaux propres	0,5	(0,4)
<b>Résultat financier comptabilisé directement en capitaux propres, net d'impôt</b>	<b>(0,7)</b>	<b>1,0</b>

## Note n° 23 Impôts

En millions d'euros	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Impôts courants sur les bénéfices	(15,0)	(10,9)
Impôts différés d'exploitation	(3,3)	(1,6)
Impôts de distribution	(0,3)	(1,5)
<b>(Charge) Produit d'impôt comptabilisé(e)</b>	<b>(18,6)</b>	<b>(14,0)</b>

Dans le Groupe, il existe :

- un groupe d'intégration fiscale en France ;
- un groupe d'intégration fiscale aux États-Unis ;
- deux groupes d'intégration fiscale en Allemagne ;
- un groupe d'intégration fiscale au Royaume-Uni (*Group relief*).

Le taux d'impôt des activités poursuivies du Groupe est de 24 % en 2021, contre 269 % en 2020. La différence est liée à la non-réurrence de certaines charges exceptionnelles significatives non déductibles, encoures ou provisionnées en 2020 dans le cadre du plan d'adaptation. Le taux effectif de 24 % en 2021 tient compte notamment de l'effet de la réévaluation des passifs d'impôts différés sur les différences temporelles taxables des entités du Groupe au Royaume-Uni suite au *Finance Act* voté sur l'exercice (portant le taux d'impôt à 25 % à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, contre 19 % actuellement).

### Explication de la charge d'impôt

En millions d'euros	31 déc. 2021
<b>Résultat net</b>	<b>58,4</b>
Résultat des activités cédées/arrêtées	0,0
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>58,4</b>
Charges (produits) d'impôts des activités poursuivies	(18,6)
<b>TOTAL CHARGES (PRODUITS) D'IMPÔTS</b>	<b>(18,6)</b>
<b>RÉSULTAT TAXABLE</b>	<b>77,0</b>
Taux d'impôt courant en France	27,37 %
(Charge) produit d'impôt théorique (résultat taxable x taux d'impôt courant en France)	(21,1)
Différence taux d'impôt France / juridictions étrangères	4,6
Différences permanentes	(0,8)
Réévaluation des impôts différés suite au changement de taux d'impôt du Royaume-Uni	(1,0)
Limitation des impôts différés actifs	(0,9)
Autres	0,6
<b>(CHARGE) PRODUIT D'IMPÔT COMPTABILISÉ(E)</b>	<b>(18,6)</b>

L'effet de la limitation des impôts différés actifs (0,9 million d'euros) inclut des dépréciations d'impôts différés actifs en France et en Chine. Les montants d'actifs et de passifs d'impôts différés présentés au bilan sont les suivants :

En millions d'euros	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Actifs d'impôt différé	27,9	25,0
Passifs d'impôt différé	(37,2)	(24,7)
<b>Position nette</b>	<b>(9,3)</b>	<b>0,3</b>

L'évolution des impôts différés à fin décembre 2021 est détaillée ci-dessous :

En millions d'euros*	31 déc. 2020	Résultat	Autres éléments du résultat global	Autres	Ecart de conversion	31 déc. 2021
Provisions pour avantages du personnel	12,6	0,4	(3,8)	(0,6)	3,2	11,7
Amortissement des immobilisations	(28,4)	(5,1)	0,0	0,8	(7,1)	(39,8)
Provisions réglementées	1,4	(0,5)	0,0	(0,4)	0,4	0,9
Incidence des déficits	11,9	0,8	0,0	(0,0)	(0,1)	12,6
Pertes de valeur	0,0	1,1	0,0	(0,7)	0,3	0,6
Autres	2,8	0,1	0,5	0,1	1,2	4,6
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS AU BILAN – POSITION NETTE</b>	<b>0,3</b>	<b>(3,3)</b>	<b>(3,4)</b>	<b>(0,8)</b>	<b>(2,2)</b>	<b>(9,3)</b>

\* (- passif /+ actif).

Les impôts différés actifs ont été reconnus compte tenu de leur recouvrabilité ; les principaux pays concernés sont la France et l'Allemagne.

Compte-tenu des perspectives à court terme sur certains marchés et géographies et, en cohérence avec les règles fiscales locales et/ou les pratiques de marché, certains déficits n'ont pas fait l'objet

d'une activation d'impôts différés. Ces déficits sont principalement localisés en France (pertes reportables du groupe d'intégration fiscale) pour 99 millions d'euros, en Chine pour 25 millions d'euros, en Allemagne pour 12 millions d'euros, au Maroc pour 5 millions d'euros et au Brésil pour 3 millions d'euros.

## Note n° 24 Résultat par action

Le calcul des résultats de base et dilué par action est présenté ci-dessous :

Activités poursuivies et activités cédées	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Résultat net pour le calcul du résultat de base par action (résultat net de l'exercice en millions d'euros)	54,4	(12,0)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat de base par action	20 787 253	20 634 192
Effets des actions ordinaires dilutives (options non exercées)	329 140	497 301
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	21 116 393	21 131 493
Résultat de base par action (euros)	2,62	(0,58)
Résultat dilué par action (euros)	2,58	(0,57)

Sur le résultat des activités poursuivies, le résultat par action est le même car le résultat des activités cédées est nul sur les 2 années. En retraitant le résultat net des éléments décrits ci-après, le résultat par action 2021 et 2020 s'élèverait à :

Activités poursuivies et activités cédées	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Résultat de base par action (euros)	2,62	1,67
Résultat dilué par action (euros)	2,58	1,63

Le résultat net par action de 2021 n'est pas retraité compte tenu du montant et de la nature des charges exceptionnelles. Le détail des retraitements apportés au résultat net de 2020 figure ci-après.

Retraitements du résultat net :	31 déc. 2020
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>(12,0)</b>
Charges non courantes du plan d'adaptation nettes d'impôt	25,4
Dépréciation des goodwill ACE	17,0
Dépréciations des impôts différés sur déficits	4,1
<b>RÉSULTAT NET RETRAITÉ</b>	<b>34,5</b>

## Note n° 25 Dividendes

L'Assemblée Générale des actionnaires du 20 mai 2021 a décidé la distribution d'un dividende de 0,65 euro par action au titre de l'exercice 2020 (il avait été décidé de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2019 en raison du contexte économique et sanitaire à cette période).

Au titre de l'exercice 2021, le dividende proposé s'élève à 1,00 euro par action, soit un montant global distribué d'environ 20,8 millions d'euros.

## Note n° 26 Information relative aux parties liées

Mersen est une société holding qui a pour vocation la gestion des titres de participation, l'activité de financement du Groupe et la facturation de prestations liées aux immobilisations incorporelles et corporelles détenues par Mersen.

La société Mersen fait partie du groupe Mersen qui comprend 91 sociétés consolidées et non consolidées, réparties dans 34 pays.

Les transactions entre les sociétés consolidées du Groupe sont éliminées.

### 1 - Relations avec les sociétés non-consolidées

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe avec les sociétés non consolidées s'élève à 4,9 millions d'euros en 2021 (5,0 millions d'euros en 2020).

Sur l'exercice 2021, les *management fees* et les frais administratifs facturés aux sociétés non consolidées par le Groupe (et venant en diminution des frais administratifs centraux) s'élèvent à moins de 0,1 million d'euros (comme en 2020).

Au 31 décembre 2021, les créances d'exploitation du Groupe sur les filiales non consolidées s'élèvent à 1,4 million d'euros et les passifs d'exploitation avec les filiales non consolidées sont nuls.

Au 31 décembre 2021, les prêts en compte-courant consentis aux sociétés non consolidées par Mersen sont nuls (contre 0,1 million d'euros fin 2020).

### 2 - Rémunérations versées aux principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous détaille la rémunération annuelle du Directeur Général du Groupe pour 2021.

(En millions d'euros)	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Salaires, bonus, avantages en nature	1,1	0,7
Charges comptabilisées du régime de retraite sur-complémentaire <sup>(1)</sup>	0,3	0,2
Autres avantages à long terme		
<b>TOTAL</b>	<b>1,4</b>	<b>0,9</b>

(1) Le Directeur Général du Groupe bénéficie dans son contrat d'un régime de retraite sur-complémentaire défini comme suit : sous condition de présence dans le Groupe au jour du départ à la retraite, le régime garantit un sur-complément de retraite plafonné en fonction de l'ancienneté de 10 % à 20 % de la rémunération de référence (salaire de base des 3 dernières années plus rémunération variable fixée forfaitairement à 50 % du bonus maximum). L'engagement actuariel a été évalué au 31 décembre 2021 à 4,6 millions d'euros (contre 4,3 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2021 après prise en compte de l'impact de la nouvelle interprétation de l'IFRS IC, voir note n°2 de la présente annexe).

Le Directeur Général du Groupe bénéficie, en cas de révocation de son mandat, d'une indemnité forfaitaire au maximum égale à 0,5 fois la rémunération totale brute qui lui aura été versée au titre des trente-six mois précédant la rupture, sous réserve de la réalisation de critères de performance. Il bénéficie également

d'une indemnité mensuelle de non-concurrence égale à 50 % de sa dernière rémunération mensuelle fixe brute payable sur 12 mois.

Par ailleurs, ont été attribués au Directeur Général du Groupe les « Paiements fondés sur des actions » suivants :

#### ■ Stock-options

#### Plan 2014 tranche 13

Date du Directoire	21 mai 2014
Nombre total d'actions attribuées	30 000
Prix de souscription	22,69
Point de départ d'exercice des options	mai 2016
Date d'expiration	mai 2021

30 000 options de souscription d'actions ont été attribuées au Directeur Général en 2014. Ces options de souscription ont été intégralement exercées en 2021.

■ Actions gratuites de préférence

	Plan 2017	Plan 2018
Date du Conseil d'administration	18 mai 2017	17 mai 2018
Nombre total d'actions de préférence attribuées	189	77
Equivalent en nombre d'actions ordinaires minimum après conversion, soumises à l'atteinte de critères de performance	1 890	770
Equivalent en nombre d'actions ordinaires additionnelles maximum après conversion, soumises à l'atteinte de critères de performance et à l'évolution du cours de bourse	18 900	7 700
Valorisation à la date d'attribution :		
Juste valeur d'une action ordinaire garantie	21,35	33,53
Juste valeur d'une action ordinaire non garantie	6,44	12,41
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	18 mai 2019	17 mai 2020
Date de cessibilité (fin de la période d'indisponibilité)	18 mai 2021	17 mai 2022

Les actions de préférence attribuées en 2017 ont été définitivement acquises en 2021 à hauteur de 100 %.

■ Actions gratuites - plan dirigeant

	Plan 2019	Plan 2021
Date de décision d'attribution	17 mai 2019	20 mai 2021
Nombre total d'actions attribuées	8 850	12 600
Valorisation de l'action à la date d'attribution (en euros)	20,86	23,59
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	17 mai 2022	20 mai 2024
Date de cessibilité (fin de la période d'indisponibilité)	18 mai 2022	21 mai 2024

### 3 - Autres conventions

Il n'existe aucune autre convention ni aucun autre engagement de la Société avec des parties liées en dehors de celle décrite au paragraphe précédent concernant la clause de non-concurrence, la révocation du mandat et le régime de retraite du Directeur général Luc Themelin.

## Note n° 27 Engagements hors bilan

### A - Engagements financiers et passifs

(En millions d'euros)	31 déc. 2021	31 déc. 2020
<b>Engagements reçus</b>		
Avals et caution	0,0	0,0
Autres engagement reçus	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Engagements donnés</b>		
Dettes et engagements garantis par des sûretés réelles	0,0	0,0
Garanties de marché	23,4	19,5
Garantie de paiement sur acquisition	0,0	0,0
Autres garanties	8,0	8,3
Autres engagements donnés	6,1	5,5
<b>TOTAL</b>	<b>37,5</b>	<b>33,3</b>

Le tableau ci-dessus rassemble les engagements hors bilan du Groupe.



**Nature**

L'augmentation des garanties de marchés d'environ 4 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2020 s'explique par la croissance d'activité en chimie au deuxième semestre 2021.

Le poste « autres garanties », d'un montant de 8 millions d'euros, inclut une garantie de 8 millions d'euros couvrant les utilisations quotidiennes maximales des filiales dans le cadre du *cash-pooling* européen.

**Maturité**

Les engagements hors bilan d'une échéance supérieure à 1 an s'élèvent à 17,9 millions d'euros. Ils incluent la garantie liée au *cash-pooling* européen de 8 millions d'euros qui reste en vigueur tant que les accords de *cash-pooling* existent. Les « garanties de marché » sont généralement inférieures à 1 an, mises à part quelques garanties dont la durée contractuelle n'excède pas 3 ans.

**Contrôle**

Dans le cadre de l'organisation du contrôle interne du Groupe, les sociétés du Groupe ne sont pas habilitées à réaliser des opérations pouvant donner lieu à des engagements hors bilan sans approbation de la Direction Financière du Groupe et, le cas échéant, du Conseil. Certaines sociétés du Groupe ont toutefois la possibilité d'émettre, sans accord préalable et dans le cadre normal de leur activité, des garanties de marché d'un montant inférieur à 150 000 euros et d'une durée inférieure à 2 ans. Ces garanties sont mentionnées dans les documents remplis par les sociétés dans le cadre de la procédure de consolidation des comptes.

À la connaissance de la Société, il n'a pas été omis d'engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

**B – clause de réserve de propriété**

Néant.

**Note n° 28 Événements postérieurs à la clôture**

Ce début d'année 2022 est marqué par le conflit entre la Russie et l'Ukraine. Tout en déplorant cette situation, le Groupe précise que son exposition économique et bilantielle à ces deux pays n'est pas significative (0,3 % du chiffre d'affaires, pas de fournisseurs directs, aucune usine).

**Note n° 29 Arrêté des comptes**

Les états financiers consolidés du Groupe ont été établis à la date du 31 décembre 2021 par le Conseil d'Administration du 15 mars 2022.

## Note n° 30 Honoraires des Commissaires aux comptes

	KPMG		Deloitte	
	Commissaire aux comptes et réseau		Commissaire aux comptes et réseau	
	Montant	%	Montant	%
<b>Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité semestriel</b>				
• Entité	186	17 %	177	17 %
• Entités contrôlées	872	76 %	810	77 %
<b>SOUS-TOTAL A</b>	<b>1 058</b>	<b>93 %</b>	<b>987</b>	<b>94 %</b>
<b>Services autres que la certification des comptes requis par les textes légaux et réglementaires</b>				
• Entité	0	0 %	0	0 %
• Entités contrôlées	4	0 %	0	0 %
<b>SOUS-TOTAL B</b>	<b>4</b>	<b>0 %</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>
<b>Services autres que la certification des comptes fournis à la demande de l'entité</b>				
• Entité	0	0 %	0	0 %
• Entités contrôlées	81	7 %	59	6 %
<b>SOUS-TOTAL C</b>	<b>81</b>	<b>7 %</b>	<b>59</b>	<b>6 %</b>
<b>SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES</b>				
<b>SOUS-TOTAL D = B + C</b>	<b>85</b>	<b>7 %</b>	<b>59</b>	<b>6 %</b>
<b>TOTAL E = A + D</b>	<b>1 143</b>	<b>100 %</b>	<b>1 046</b>	<b>100 %</b>